

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 12 mars 2020**

Rapporteur(s)	Luc JOHANN - Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
Séance du Conseil d'administration	14 mai 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 6 février 2020	6
2. Compte financier 2019	6
3. Ajustement de l'organigramme d'UBFC	22
4. Organisation des actions « vie étudiante » dans le cadre de l'AAP Région « vie étudiante »	25
5. Les droits d'inscription différenciés 2020-2021	29
6. Simplification du processus d'attribution des bourses entrantes et sortantes EUR EIPHI	30
7. Demande de cofinancement FEDER Projets « ALGAE-NOS »	31
8. Le renouvellement de la Charte pour l'enseignement supérieur ECHE pour la période 2021-2027	32
9. Elections UBFC : Déroulé de mise en place du conseil d'administration, du conseil académique et de l'élection de leurs présidents	33

(La séance est ouverte à 10 h 06 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Bonjour à tous. Nous avons atteint notre quorum, je vous en remercie car cela nous évite de reporter le CA. Ce qui a tout de même été assez rare pour les conseils d'administration. Je ne me souviens pas, depuis que je suis là, avoir reporté un CA. Par contre, je ne me souviens pas avoir fait un CAC avec le quorum. J'apprécie donc d'autant plus d'avoir le quorum au CA. Le problème pour le CAC, c'est qu'il doit y avoir 80 personnes. C'est un vrai souci et ce sera un souci pour le futur. Il faudra absolument revoir cela parce qu'on ne pourra pas fonctionner *ad vitam eternam* comme cela.

Sur les points d'info, je ne vais pas être trop long à cause du déroulé, pour ne pas trop prendre de temps. Par contre, on voulait tout de même faire un point sur le virus. Il est impossible de ne pas faire un point sur le virus. Je n'ai pas spécialement de choses à dire, mais Sophie qui est là m'a représenté sur une réunion avec le Recteur.

En parlant du Recteur, vous ne connaissez pas son représentant puisque nous avons habituellement Monsieur Marlot. Ils ont dû se dispatcher sur plusieurs CA aujourd'hui puisque le rectorat a envoyé des membres partout. Je salue donc le représentant du Recteur.

Pour revenir au virus, Sophie a participé à une visio il y a deux jours, donc mardi, alors que j'étais au ministère. Elle va nous en dire quelques mots concernant les grandes lignes, en essayant de ne pas être trop anxiogène. Vous auriez du mal à être anxiogènes avec moi ! Mais Sophie va peut-être vous faire un peu plus peur.

Elle va nous dire les grandes lignes, en sachant que, ce soir, le Président de la République va peut-être annoncer des choses qui changeront un peu la donne. Aujourd'hui, chaque jour annonce son lot d'informations. Donc à l'instant T, avant la déclaration du Président, sachant que je n'ai pas vu de *mail* particulier ce matin, Sophie va nous en dire un petit mot rapide.

Mme Zecchini.- Bonjour à tous. C'est surtout pour vous donner un peu l'organisation concernant la situation de ce virus.

Nous sommes en stade 2, comme vous le savez. Dans ce cadre, il n'y a pas de fermeture d'établissement annoncée. Pour l'instant, nous ne sommes pas dans un cluster, les personnels peuvent donc se déplacer.

Nous avons surtout des consignes invitant à des précautions, des préconisations, mais nous ne sommes pas dans des injonctions pour l'instant.

Concernant la situation Bourgogne-Franche-Comté, nous avons des points réguliers avec le rectorat de la nouvelle région académique qui, toutes les semaines, va nous réunir pour faire des états de situation. Nous remontons chaque jour, deux fois par jour, un état pour connaître les contagions, le nombre d'étudiants ou de personnels qui pourraient être touchés. Il y a donc un suivi extrêmement régulier.

Je tiens à dire également que, du point de vue du MESRI, nous avons des éléments extrêmement bien faits. Nous avons des fiches, nous avons des réponses et des possibilités de les joindre assez facilement et puis, au-delà de cela, des méthodes de fiches de consignes extrêmement claires, synthétiques et qui nous permettent de répondre aux questions vis-à-vis des étudiants et des personnels.

Nous sommes dans une situation un peu particulière au niveau d'UBFC puisque, comme vous le savez, nous avons des étudiants, des doctorants qui sont majoritairement dans les établissements d'enseignement supérieur. Ce qui demande que les différents établissements se coordonnent pour avoir des informations communes et surtout ne pas avoir des informations contradictoires qui pourraient effectivement poser des difficultés dans l'organisation.

On nous a demandé de faire remonter un plan de continuité d'activité. Bien évidemment, en ce qui concerne les étudiants aujourd'hui, il y a un axe très fort sur la continuité pédagogique. Nous laissons évidemment ce champ aux établissements d'enseignement supérieur puisqu'il est très délicat pour nous, par rapport aux étudiants que nous n'avons pas en direct, de pouvoir agir.

Par contre, le plan de continuité d'activité va principalement s'exercer sur les personnels au sein d'UBFC. Concernant ce plan, là aussi le rectorat veillera à la bonne cohérence des décisions et des priorités prises entre les établissements.

Chez nous, la particularité, c'est que l'on pourra mettre assez facilement des personnes en télétravail lorsque les consignes se durciront ou lorsque nous serons dans une situation où des établissements commenceront à fermer. On pourra donc effectivement agir avec une situation en mode adapté, voire en mode dégradé si besoin.

L'important, dans cette situation, est de rappeler chaque jour les consignes qui font que l'on se protège et que l'on protège les uns et les autres. On essaie de favoriser, y compris dans nos dialogues avec les étudiants et avec les visiteurs, les contacts par *mails*, par téléphone ou par visio, donc d'éviter les déplacements.

Voilà l'état de la situation. Donc l'établissement vit. La seule chose qui va peut-être poser difficulté dans quelques semaines, c'est la question des élections puisqu'on ne sait pas, si la situation évolue et se durcit, si nous serons en capacité d'organiser les élections. Il reste un gros point d'interrogation à ce niveau, mais je dirais que cela peut se reporter et que ce n'est pas une condition majeure à ce que l'établissement continue à se développer et à vivre.

M. Johann.- Nous avons un plan de continuité. Tous les établissements ont un plan de continuité. Sophie nous a donc préparé un plan dans lequel la sécurité informatique est prise en compte, il faut que cela tourne, il faut que l'on puisse travailler éventuellement en télétravail, il faut assurer la paie, donc un plan classique. Sachez que nous en avons un également, que le rectorat nous le demande, qu'il va sûrement regarder si tout le monde est cohérent.

On ne vous le détaille pas, mais on suit évidemment ce plan de continuité. Mais ça va. À mon avis, nous n'aurons pas la difficulté majeure d'une très grosse université qui va être confrontée à la continuité pédagogique. Le jour où on dit qu'on restreint, ce sera pédagogiquement un sacré *challenge*. Nous avons moins cela.

Pour le reste, je trouve qu'on est très informé à l'extérieur. Franchement, vous en apprenez autant à la télévision que partout ailleurs. Je regarde tout ce qui tombe, tout ce que je peux lire de l'extérieur, de courriers Enseignement Sup, c'est très proche de ce que je peux regarder sur BFM ou n'importe quelle chaîne à côté, en moins anxiogène.

Je dis cela à l'instant t puisqu'on ne sait pas. Il y a une semaine, on était ici et on ne se posait même pas de question, on se serrait encore la main. Une semaine après, on ne se serre plus la main ; on voit donc bien que cela évolue. Il y a tout de même des pays qui ont fermé, d'autres qui nous refusent, etc. Je suis donc incapable de vous dire ce qui se passera dans 15 jours, quand nous aurons nos élections. On vous parlera du calendrier électoral tout à l'heure ; les listes sont déposées ou sont en cours. Tout est déposé, les commissions électorales se réunissent, etc. Nous sommes en phase électorale. Si tout va bien, nous aurons une élection le 24 mars et celle du président le 16 avril. Mais on reparlera du calendrier après.

C'est notre dernier CA – peut-être -, donc cela se fête ! Je croise les doigts pour que ce soit notre dernier CA. J'ai plaisir à vous voir, mais si ce n'est pas le dernier, cela veut dire qu'on sera obligé de faire la continuité et d'assurer la suite... je ne sais pas comment on fera après.

Pour l'instant, tout l'enseignement supérieur se déroule à peu près normalement. Je disais à mes collègues que j'avais TP demain ; on ne m'a pas demandé de ne pas y aller. Donc, pour l'instant, on continue à vivre. Mais on est tellement préoccupé par cela qu'on a du mal à se remettre sur des sujets purement universitaires qui nous concernent.

On a dû déposer, la semaine dernière ou cette semaine, SFRI et IdéES.

En point d'info, parce que je pense que le dernier CA était avant que je me déplace au SGPI, on avait demandé un rendez-vous pour discuter un peu avec le SGPI et avec les porteurs de projets, donc Alain Dereux et Maxime Jacquot. Ceci pour parler de SFRI et de nos projets sur SFRI et IdéES, si c'était dans les clous, etc. On a rencontré Laurent Buisson, le responsable du pôle Excellence, ainsi que son adjoint. Ce qui nous a permis de voir si nous étions dans les clous. C'était parfaitement dans les clous. La présentation était très bonne, notamment de la SFRI qui était très détaillée.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que nous déposons le dossier qu'il fallait. C'est un dossier intégratif qui rentre dans toute la stratégie I-Site. Le point majeur que je retiens beaucoup, c'est d'abord le fait que tout cela soit plutôt dans une très bonne dynamique, c'est-à-dire que quand on interroge, puisque j'ai posé la question suivante : « Est-ce que nous avons vraiment nos chances ? » Oui, nous avons nos chances d'avoir I-Site, d'avoir SFRI, etc. C'est un concours, personne ne peut donc se mettre à la place du jury, mais nous avons évidemment toutes nos chances. On défendra nos chances devant le jury international début novembre. Il se déplacera le mois d'avant. Le jury d'I-Site se déplacera sur site fin septembre, début octobre ; ceci dans un calendrier normal. Je vous parle du calendrier à l'instant t. Normalement, on doit déposer un dossier pour mi-juillet pour l'I-Site, remplir des fiches, etc.

Le projet IdéES-SFRI s'intègre parfaitement dans l'I-Site. Pour le SGPI, c'est intégratif. Tout cela contribue à avoir l'université cible avec une vraie politique cohérente. J'ai tout de même senti beaucoup de cohérence entre ce qui était proposé, notamment avec SFRI et le projet I-Site. En tout cas, la perception qu'en avait Laurent Buisson était celle-là. Nous sommes donc plutôt ressortis assez remotivés. Nous n'étions pas démotivés, mais « remotivés » dans le sens où cela va dans le bon sens et que nous avons toutes nos chances.

Après, il faudra défendre nos chances devant le jury, il faudra peut-être encore franchir une marche. J'ai demandé à Laurent Buisson si on pouvait aller encore un peu plus loin sur les enseignants-chercheurs et il y a peut-être encore des choses à faire pour avoir le jury. Mais ce sera à l'équipe en place de voir ce que l'on peut ou non encore faire.

Il y a donc un travail qui est fait, ce n'est peut-être pas suffisant, il faut encore en faire. En tout cas, aujourd'hui, à l'heure qu'il est, vous avez l'avenir entre vos mains. Après, c'est un jury, personne ne peut se mettre à leur place, même au ministère, même si on est très bien renseigné. On peut nous dire que c'est un peu juste, etc., que l'on pense que, mais après, le jury, c'est le jury.

Ce qu'on nous a dit qui était intéressant, c'est qu'on n'a pas de comparaison. C'est tout de même intéressant ; on ne nous compare pas. Cela a été dit tel quel. C'est-à-dire que c'est une université fédérale, cela les intéresse. Ce que nous avons est un modèle qui n'existe pas vraiment. On leur propose donc quelque chose qui n'existe pas, on ne nous compare donc pas à d'autres sites qui le font. Les autres sites sont des établissements expérimentaux, des fusions, etc., ce n'est pas nous. Là-dessus, c'est tout de même un avantage que nous avons. C'est un inconvénient pour nous car, en termes de *benchmark*, ce n'est pas évident. On pourrait se dire qu'on pourrait copier ce que fait l'un ou l'autre, mais non, il nous faut réinventer un peu tout. Mais c'est intéressant si, finalement, on arrive à convaincre le jury que nous sommes un modèle viable. Et on ne nous a pas dit que si on n'annonçait pas la fusion, on ne l'aurait jamais. Ce n'est pas le discours qui a été tenu. C'est : « Dans votre modèle, il y a peut-être encore du travail à faire ».

Sur l'histoire de la double affiliation, je me posais des questions et j'ai demandé comment on pouvait faire une double affiliation. On m'a répondu que la question n'était pas administrative, c'était de mettre le curseur sur les enseignants-chercheurs, c'est quand on a des emplois, si on fait des redéploiements, à quel moment cela va se décider à l'UFC, etc.

Il y a déjà beaucoup de choses qui se font ici. On a expérimenté des postes cette année, avec des profils qui sont faits au niveau de la fédération. Nous avons vocation à le faire pour l'ensemble. Mais demain, sur du redéploiement, sur des promotions, c'est : est-ce que l'on franchit une étape un peu plus loin, etc. ? Tout cela, ce sont les prochaines équipes qui vont le faire et qui auront à en décider. Après, c'est à nous de voir jusqu'où nous mettons le curseur pour vraiment convaincre définitivement le jury. Moi, je vous dis à peu près les lignes, je pense qu'il faut aller un peu plus loin et peut-être vers le national, mais je n'en sais rien, il faudra voir. Il y a donc peut-être encore du travail à faire. Il faut surtout garder une solidarité, une solidité forte jusqu'au bout. Pour l'instant, c'est ce qu'on affiche. Il faut donc arriver jusqu'au jury avec une équipe solide. Quand je dis « une équipe solide », c'est UBFC et les universités, c'est un bloc qui parle d'une seule voix, etc. C'est là un enjeu énorme parce que si on passe les élections et qu'on ressent la même dynamique, ça passe. Si vous avez des tensions et qu'elles transpirent, ce sera une difficulté. Le jury verra tout de suite s'il y a une gouvernance solide ou pas.

Quand vous êtes jury et que vous décidez de mettre de l'argent, votre question concernant la gouvernance est : « Comment me garantissez-vous que vous avez les moyens d'aller jusqu'au bout de votre politique si vous n'avez pas une gouvernance solide ? ». C'est un raisonnement basique. Une gouvernance, c'est tout simplement : si je mets des moyens, je veux que vous me garantissiez que ce qui a été dit sera fait.

Je voulais vous faire un petit topo sur cette visite qui était toute de même assez rassurante, même si, au début, elle était essentiellement technique pour discuter de SFRI, de la gouvernance, etc., voir si nous étions dans les bons créneaux, si c'était juste, si on ne se trompait pas, etc. Parce qu'on en discutait un peu, ici, localement, à la gouvernance et les gens se posaient des questions.

Le SGPI nous a donc un peu rassurés là-dessus et, après, nous avons discuté un peu sur l'I-Site, sur ce qu'on pouvait faire pour aller un peu plus loin.

Je pense qu'il faudra continuer à échanger un peu avec le SGPI et l'ANR qui pourront nous donner des coups de main, ceci jusqu'au dépôt du jury. De mi-juillet jusqu'au jury, au mois de novembre, il ne faut pas hésiter à discuter avec des personnes qui connaissent le jury. Les gens de l'ANR sont invités, ils peuvent donc vous dire comment travaille le jury, comment réfléchir. Je pense que l'étape suivante sera donc d'aller discuter, de se faire un peu conseiller et de voir ce que l'on peut raisonnablement encore faire comme choix politiques.

Voilà, rapidement, un petit topo là-dessus. C'est l'essentiel.

Sinon, c'était un peu juste, mais on est très proche de la convention avec le CNRS. Je pense qu'on peut le dire. À 15 jours près, on présentait la convention au conseil d'administration. C'est-à-dire que, pour l'instant, nous sommes encore dans la formalisation avec la SATT. Nous avons énormément travaillé en interne, beaucoup avec le CNRS depuis janvier. On a résolu beaucoup de problèmes, qui ont d'ailleurs été plus faciles que je l'imaginai. Sur la PI (propriété intellectuelle), je pensais que ce serait plus compliqué. Finalement, suite au travail de l'ensemble des communautés, puisque Pascal Neige travaillait dessus, ainsi que Monsieur Picart, etc., ce n'est pas le plus compliqué ; on a réussi pas mal de choses.

On est donc très très proche d'avoir des conventions prêtes. Il y a encore une semaine ou 10 jours, je ne savais pas si on ne le mettrait pas au CA. Ce qui veut dire que le prochain conseil d'administration verra la convention.

Cette convention est très importante, évidemment. L'affichage est unique. Le CNRS – et là, je parle sous le contrôle de Fabien – fait ici une convention un peu particulière, avec des conditions particulières. Le fait d'avoir le soutien du PDG du CNRS, Antoine Petit – Fabien me contredira si cela a changé -, en novembre, sera quelque chose d'important, donc UBFC tutelle unique du CNRS, avec le soutien du PDG. Et puis, techniquement, cela a aussi beaucoup d'avantages pour nous, parce que le jour où on aura la convention, cela me permettra, sans réforme des statuts, sans rien, de pouvoir donner

une délégation de signature et vous savez, là-dessus, que c'est quelque chose qui va nous débloquer énormément.

Actuellement, nous avons une convention avec l'INRA, on est donc en train de discuter pour le faire. On est prêt à le faire, les arrêtés sont sous le coude, c'est juste à qui je donne, qui fait le travail dans les laboratoires. Donc demain, on le fait pour les UMR et, après, on essaiera d'étendre progressivement au maximum à toutes les unités. C'est très important pour tout l'écosystème, pour les services ici afin de ne pas être engorgés, pour les unités elles-mêmes parce que cela va complètement fluidifier la gestion, etc. Vous savez que, depuis des mois et des mois, c'est une grosse difficulté. Cela arrive parce que nous avons une difficulté là-dessus. On en a résolu pas mal au niveau comptable parce qu'on a remis du personnel, ce qui a grandement aidé. Sur les finances, on a fait tout ce que l'on pouvait. Mais on est encore un peu bloqué là-dessus ; c'est une congestion possible, mais cela va se libérer.

Oui ?

M. de La Brosse.- C'est le CNRS qui donne la délégation à la ComUE ?

M. Johann.- Non, c'est moi, du moins ce sera le président. C'est parce qu'on devient tutelle principale que le président de la ComUE peut donner délégation. Aujourd'hui, il ne l'est pas, alors que nous avons une convention avec l'INRA.

M. Thomas.- Juste un élément de complément sur cette convention. Je confirme complètement ce que Luc a dit. Il y a aussi eu un travail important de fait en interne puisque cette convention avec le CNRS fait suite à une convention interne entre les membres et UBFC qui est peut-être un peu plus compliquée puisque là, cela demande un peu plus de travail, d'organisation, puisque cette convention décrira la manière de fonctionner dans cette université fédérale qui est en construction. Le travail a finalement bien avancé aussi.

M. Johann.- Oui, il est conjoint. Les deux conventions sont en même temps.

M. Thomas.- Les deux sont écrites en même temps puisque l'une sans l'autre n'a pas de sens et je pense qu'on est prêt à aboutir. Il y a encore deux ou trois petits points concernant des décisions à prendre, mais cela prend vraiment forme. À peu de chose près, on pouvait les signer sous cette mandature mais, après tout, il est très bien que ce soit les nouvelles équipes qui s'engagent avec le CNRS.

M. Johann.- Cela me va très bien.

M. Thomas.- Nous n'avons pas de calendrier strict à respecter.

M. Johann.- Je ne voulais pas que l'on me reproche d'avoir été trop lent. Tout le monde m'aurait dit de signer, je signais. Après, si on me dit que ce sera la prochaine équipe qui signera, tant mieux.

Ce qu'on voulait, sachant que nous en avons longtemps discuté avec Fabien et Edwige, déléguée régionale, c'est une belle convention. On ne voulait pas la faire à l'arrache, à la va-vite et que ce soit quelque chose de bricolé. Et on était, à peu de chose près, sur le point de faire une convention complètement bouclée, mise en forme.

M. Thomas.- Effectivement. Et je voulais ajouter que cette convention était un premier exercice très concret de la mise en action de cette université fédérale puisque là, il s'agit d'écrire réellement comment cela va se passer.

Jusqu'ici, on était toujours dans l'intention et, maintenant, il faut que ce soit hyper concret : qu'est-ce que l'on fait pour les personnels ? Qu'est-ce que l'on fait pour les

locaux ? Qui s'occupe de la politique scientifique ? Qui s'occupe de l'international ? Concernant les délégations de signature, qu'est-ce que l'on veut ? Etc.

C'est aussi un bon exercice et, pour le moment, il se déroule très bien.

M. Johann.- Ceux qui sont au fait savent très bien que c'est important, mais le fait que je le mette là, je pense que c'est très important. Je pense que cette convention va peser lourd, à la fin, en notre faveur, parce qu'elle est unique, elle est forte. Elle donne une vraie identité, ce qui est assez fort.

Derrière, avec cela et le soutien des EPST, cela pèsera pour aller devant le jury. Sachant qu'il y a du travail car il y avait beaucoup de conventions qui n'étaient pas menées à bout, donc beaucoup de choses. Il y a eu aussi un gros travail de toilettage sur ce qui existait. On n'a pas tout repris à zéro et cela a aussi permis d'avancer sur des dossiers qui traînaient.

C'était donc un point important et je voulais vous le signaler. Vous ne le verrez donc pas, mais dans tous les cas, ce sera le prochain conseil d'administration ou le suivant qui verra cette affaire. C'était donc important de vous le dire. C'est un dossier lourd, qui a demandé beaucoup de travail aux gens, aux équipes, aux politiques, etc. Je voulais donc le saluer. Et bien sûr également les EPST, je salue donc aussi le travail qui se fait avec les EPST - Nathalie n'est pas là -, qui est très important. C'est vital pour nous.

Je ne veux pas être trop long puisqu'il y a le compte financier. Après, s'il y a d'autres questions qui arrivent au fur et à mesure du CA, vous n'hésitez pas à m'interroger sur tel ou tel point.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 6 février 2020

M. Johann.- Nous passons à l'approbation du verbatim.

Est-ce que vous avez des remarques sur le verbatim ? Pas de remarque, c'est conforme.

Personne n'est contre ?

Il n'y a pas d'abstentions ?

(Unanimité).

C'est bon.

2. Compte financier 2019

M. Johann.- On passe au compte financier, qui est tout de même le gros bloc aujourd'hui, qui se fera donc à deux voix.

Mme Bourhis.- On commence par le côté ordonnateur.

M. Johann.- Déjà le côté ordonnateur et ensuite comptable. Vous aurez deux exposés.

Mme Bourhis.- Bonjour à toutes et tous.

Ce compte financier va vous être présenté à trois voix, une première partie qui va expliquer les éléments de suivi des plafonds d'emplois, des ETP, c'est-à-dire le tableau 1 dans la note de l'ordonnateur, qui vous sera présentée par Audrey.

La deuxième partie sera sur les consommations budgétaires en recettes et en dépenses, que je vous présenterai.

Et enfin, la troisième partie sur la trésorerie et la situation patrimoniale de l'établissement. Là, je laisserai la parole à notre agent comptable, Monsieur Robert.

Je laisse la parole à Audrey.

Mme Debiez.- Bonjour à tous.

On va commencer par le tableau des emplois. Il fait état, au 21 décembre 2019, de 187,32 ETP qui se répartissent entre 186,32 ETPT financés sur les ressources propres de l'établissement, dont 129,99 ETPT doctorants et post-doctorants et 56,33 ETPT BIATSS, ainsi qu'un ETPT BIATSS financé sur la dotation Etat de l'établissement. Cet ETPT n'est pas recruté directement par UBFC puisqu'il fait l'objet d'un reversement entre l'UTBM et AgroSup pour le financement de deux demi-postes formation tout au long de la vie.

Le taux d'exécution de recrutements est de 80 % par rapport au budget rectificatif. Pour rappel, le plafond avait été voté à 234,65 ETPT. Comparé au budget initial, il est en hausse de 10 ETPT. Cette hausse, comparée au budget initial, concerne surtout la catégorie d'emploi doctorant et post-doctorant puisque le BR voté en août 2019 faisait remarquer que les prévisions initiales avaient été sous-évaluées pour cette catégorie d'emploi.

Si on s'attache à comparer l'exercice 2019 avec l'exercice 2018, la montée en puissance d'UBFC est flagrante depuis 2017, année de lancement des premiers projets de recherche. Avec 11 ETPT recrutés en 2017, ils sont à 186 en 2019. Les prévisions 2020 annoncent des effectifs de 346 ETPT, soit quasiment le double d'emplois en une année de ce qui a été recruté en 2 ans à UBFC.

On peut noter que la répartition des emplois doctorants, post-doctorants et BIATSS reste stable, autant en 2018 qu'en 2019, avec 30 % de BIATSS et 70 % de doctorants, post-doctorants.

Si on compare avec la répartition de la masse salariale, les taux restent similaires avec 63 % de masse salariale, soit 4 743 078 € pour les doctorants et post-doctorants, 35 % de masse salariale pour les BIATSS, soit 2 532 213 € et 2 % de rémunération indemnitaire de 134 000 €, sachant que les rémunérations indemnitaires concernent les personnels dont la rémunération principale ne provient pas d'UBFC. Cela concerne des primes d'administration, des compléments indemnitaires et des vacances. Le montant total de masse salariale exécuté au compte financier 2019 est de 7 409 318 €.

Mme Bourhis.- Je passe aux commentaires du tableau n° 2 sur les autorisations budgétaires. La partie droite du tableau concerne les recettes budgétaires. Les recettes budgétaires exécutées pour 2019 atteignent un volume de 23 182 000 € et quelques centaines, soit un taux d'exécution de 100 %, avec cependant quelques différences et quelques pondérations à prendre entre les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le taux d'exécution des recettes globalisées est de 73 %. Le montant des crédits encaissés s'élève à 1 826 170 €. Dans les recettes globalisées, sont compris la subvention pour charge, les contributions des membres, les droits d'inscription qui, comme indiqué dans ce tableau, ont été surévalués parce qu'il y a eu des changements de méthode de comptabilisation entre 2018 et 2019 et puis - il faut le reconnaître -, en 2017-2018, un suivi des titres de recettes un petit peu défaillant côté ordonnateur, ainsi que les autres recettes propres.

Une petite remarque. Dans les autres recettes propres, est inclus un transfert interne qui concerne les frais de gestion UBFC acquis par UBFC sur l'exécution des dépenses projets de recherche.

Les recettes fléchées qui vous sont présentées ici par projet s'élèvent à 21 356 000 €, soit 103 % du BR 2019. Avec, sans surprise, les premiers projets pourvoyeurs de crédits qui sont les projets PIA, avec I-Site en tête de file, puis l'EUR EIPHI et puis RITM et les ANR génériques ensuite.

Vous trouverez également, dans la note, une répartition des recettes par principaux financeurs. Ce qui est assez intéressant, c'est qu'on constate que l'ANR apporte 69 % de financement à UBFC, le deuxième financeur pour UBFC étant la Région Bourgogne-Franche-Comté qui contribue à hauteur de 13 % des recettes en 2019.

Sur la partie dépenses, on arrive à un budget exécuté de 13 449 593 € en autorisations d'engagement (AE) et 12 530 786 € en crédits de paiement (CP), avec des

taux d'exécution globaux de 55 % et 51 %. Je rappelle qu'en 2018, le taux de consommation était à 34 % pour les crédits de paiement. On constate une amélioration dans la consommation des crédits qui doit être aussi examinée par nature de dépenses.

Pour la partie « personnel », avec 7 409 318 €, c'est un taux d'exécution plutôt convenable de 81 % comparés aux 64 % de 2018.

Même si on constate une amélioration entre 2018 et 2019, des progrès restent cependant à faire sur la consommation des crédits de fonctionnement où nous avons un taux de 35 %, avec 3 946 000 € de dépenses, comparés aux 23 % de 2018, mais surtout sur les crédits d'investissement où on stagne entre 2018 et 2019 à 28 % de taux de consommation.

Pour expliquer ces faibles taux de consommation, notamment sur le fonctionnement et l'investissement, je vois trois raisons majeures. La première, dont Monsieur Johann a parlé en introduction, c'est une organisation très centralisée de la fonction financière à UBFC. C'est un choix qui a été fait dès le début, mais compte tenu de la montée significative du nombre de projets, c'est une organisation qui n'est plus du tout pertinente. C'est pourquoi la mise en œuvre des délégations de signature est extrêmement importante pour nous car elles vont permettre de fluidifier la chaîne de la dépense, c'est sûr et certain. On y travaille donc d'arrache-pied et j'espère que ce sera mis en œuvre avant l'été.

Le deuxième facteur est le volume d'actes, l'augmentation du volume d'actes, puisqu'entre 2017 et 2019, on a multiplié par 3,3 les actes de gestion. Par « acte de gestion », j'entends engagements juridiques et demandes de paiement. Ce n'est pas la totalité des actes, mais on compare toujours la même chose, donc on s'y retrouve. Ceci sans que les effectifs suivent tout le temps.

La troisième explication, je l'analyse par le fait que les porteurs surestiment tout de même toujours un petit peu leurs prévisions. Ils ont toujours un peu peur de manquer, donc si vous demandez à un porteur de projet si on reporte les crédits non consommés de l'année, il ne va jamais vous dire non. Il va toujours dire oui, qu'il vaut mieux, qu'on ne sait jamais.

M. Johann.- Ce n'est pas qu'ici !

Mme Bourhis.- Non, c'est partout. C'est structurel au mode de projet. Cela explique aussi en partie ces sous-consommations de crédits. Mais on espère que l'on pourra annoncer des taux bien meilleurs l'année prochaine.

Sur les dépenses, ce qu'il est intéressant de voir – et c'est complètement cohérent avec l'évolution de la masse salariale et les ETP -, c'est l'évolution des volumes d'AE et CP depuis 2017 qui sont caractéristiques et qui démontrent la montée en puissance plus que significative d'UBFC avec un nombre de projets portés très important et des prévisions 2020 en budget initial qui sont assez conséquentes.

Ce qui est très intéressant, au-delà du taux d'exécution et du volume des crédits par nature, c'est d'avoir une répartition budgétaire par grosses missions. Ce que vous avez à l'écran sur la *slide*. « Grosses missions », pour nous, ce sont les projets et les dépenses axés sur la formation, la recherche, I-Site qui est toujours isolé. I-Site représente entre 40 et 45 % des crédits UBFC.

Ce qui est très intéressant – mais je ne l'ai pas remis ici, dans la présentation, car vous l'avez dans la note -, c'est la répartition et le taux d'exécution par type de projet. On voit que les taux d'exécution, lorsque l'on regarde par type de projet, sont très variables parce qu'ils s'échelonnent entre 24 % et 100 % pour les contrats doctoraux, ce qui est un peu normal. On peut noter des taux de consommation excellents (de 80 %) sur les écoles doctorales, par exemple.

Pour notre projet phare I-Site, on est à un taux de consommation de 50 % en autorisations d'engagement et 47 % en crédits de paiement.

Le tableau n°4 est aussi présenté pour vote. Il présente les grands équilibres financiers puisque le solde budgétaire 2019 présente un excédent de 10 652 047 €, qui doit être pondéré avec les opérations pour comptes de tiers qui vous sont présentées dans le tableau 5. Ce sont des opérations qui génèrent des mouvements de trésorerie, qui ne sont pas traduites en volet budgétaire, mais qui impactent néanmoins la trésorerie. Et puis un subtil mécanisme d'encaissements négatifs sur lequel Monsieur Robert aura peut-être le loisir de revenir un peu.

De tous ces chiffres résulte un abondement de la trésorerie de 5 688 000 €.

Le tableau 5 vous présente les opérations pour comptes de tiers, des opérations qui ne sont pas traduites en budgétaire, notamment pour le reversement des 75 000 € par master UBFC pour les 16 masters UBFC qui sont opérés par les établissements, qui passent donc en opérations pour comptes de tiers et puis quelques versements sur le pôle de santé, les versements à la FCS au titre de Talent Campus et de LipSTIC, puisque la FCS est bénéficiaire non-partenaire de ces deux PIA jusqu'à la fin de l'année.

Un petit focus sur les frais de gestion. Au budget 2020, comme on l'a exposé lors du CA du mois de décembre, on a annoncé aux établissements qu'on reversait les frais de gestion qui ont été prélevés sur les projets sur la base des dépenses réalisées en 2017 et 2018, ce qui représente un volume de 115 000 € pour les établissements. On va donc travailler à ce reversement *via* l'établissement de conventions. Cela demande tout de même un minimum de travail ; on ne peut pas reverser sèchement, comme cela.

Ce qui est intéressant, c'est que sur la base des dépenses réalisées en 2019, le montant total des frais de gestion s'élève à environ 723 000 €, dont 340 987 € sont acquis à UBFC puisque vous savez que les frais de gestion sont répartis entre établissements membres et UBFC en fonction du type de financement et du type de projet. Ces 340 987 € sont bien sûr transférés au résultat 2019 et contribuent au résultat 2019 que Monsieur Robert vous expliquera dans un instant. Et 382 587 € qui sont des frais de gestion qui devront être reversés aux établissements, peut-être en 2019, peut-être pas. Nous n'avons pas encore pris de décision là-dessus, on va voir ce que cela donne pour 2017-2018 en termes d'organisation. Si on est suffisamment avancé pour tout verser, on l'inscrira à l'occasion d'un BR 2020.

Voilà pour la partie budgétaire. Je laisse la parole à Monsieur Robert pour la partie patrimoniale.

M. Johann.- On fait tout d'un coup afin d'avoir une vision globale et, après, j'ouvrirai la discussion, donc à l'issue de la présentation comptable.
Monsieur Robert.

M. Robert.- Merci. Avec la *slide* suivante, nous allons maintenant parler du compte de résultat et de la situation patrimoniale. C'est le tableau qui vous est présenté dans la note de l'ordonnateur aux pages 23 et 24.

Sur la *slide* suivante, on retrace les charges et les produits. Si on regarde les charges, c'est constant avec ce qui vous a été dit en matière d'exécution budgétaire. Au terme de l'exercice 2019, c'est un peu plus de 12 millions d'euros de charges qui auront été exécutées par UBFC. Ce qui fait une augmentation d'un peu plus de 114 % par rapport à l'exercice 2018.

Vous avez ici les éléments depuis la création d'UBFC puisqu'il ne faut pas oublier que l'établissement est finalement encore jeune. On voit que, pour l'instant, c'est une augmentation qui continue tous les ans. L'établissement n'est pas encore à son périmètre définitif de fonctionnement, contrairement à d'autres établissements. Vous avez vu les éléments qui vous ont été présentés ; 2020 ne ressemblera pas non plus à 2019.

Sur la *slide* suivante, vous avez l'évolution de la structure de charges. Les charges augmentent tous les ans, ce n'est pas une surprise. On voit bien, sur la variation entre 2018 et 2019 que, pour l'essentiel, la forte augmentation se situe sur les charges de

personnel, les impôts et taxes liés aux charges de personnel. Pour le compte 63 « impôts et taxes », on est à plus de 174 % d'augmentation par rapport à 2018 et, pour les charges de personnel, c'est plus de 144 % d'augmentation par rapport à 2018, avec un peu plus de 7,20 M€.

Une fois encore, 2019 et 2020 ne se ressembleront pas. L'établissement n'est toujours pas à sa vitesse de croisière dans son exécution financière.

Sur la *slide* suivante, on regarde cette structure de charges de manière un tout petit peu plus graphique, ce qui parle peut-être un peu plus. On voit bien la part de plus en plus prépondérante de la masse salariale. En ce sens, UBFC va ressembler à la plupart des établissements, donc avec une part de masse salariale dans son exécution comptable beaucoup plus importante que ses frais de structure et ses charges de fonctionnement. D'une certaine façon, la trajectoire est toujours en acquisition, mais on commence finalement à ressembler à un établissement un peu comme les autres.

Si on fait le même exercice sur les produits, donc depuis 2015, au terme de l'exercice 2019, c'est un peu plus de 13,4 millions d'euros de produits qui ont été constatés et rattachés. Ce qui fait une augmentation de 125 % par rapport à l'exercice 2018. Le commentaire est exactement le même que pour les charges, on voit clairement l'augmentation constante, régulière, depuis 2015, d'un établissement qui est en phase d'acquisition, qui n'est pas sur son périmètre définitif, ni en matière de charges comme on l'a vu précédemment, ni en matière de produits.

Sur la *slide* suivante, vous avez la structure des produits. Elle varie assez peu. On se rend compte que, pour l'essentiel, ce sont des subventions de fonctionnement. On travaille sur des projets de recherche. C'est l'université qui porte des projets de recherche pour la grande majorité de son exécution. En l'occurrence, c'est toute la partie verte.

Sur la partie en rouge, il y a un petit changement à hauteur de 467 000 € constitués par des changements de méthode comptable. L'établissement a fait l'objet d'un audit cette année. Il l'avait d'ailleurs aussi été l'année dernière. Cette année, c'était par la DGFIP et, entre 2018 et 2019 par le cabinet Deloitte en parallèle, qui nous avait fait observer que des rattachements budgétaires et comptables pouvaient être améliorés en matière de qualité. C'est ce qui explique la part un peu plus importante de la partie rouge. Il s'agit pour l'essentiel de reversements des membres, ainsi que des reversements des droits d'inscription des doctorants. C'est un changement de méthode comptable, la structure est sensiblement la même que l'année dernière.

On a vu les dépenses et les charges, les produits et les recettes. Au terme de l'exercice, tableau 6 que vous avez en page 23 de la note de l'ordonnateur, cela nous donne un résultat d'un peu plus de 1,3 million d'euros. C'est une très nette augmentation par rapport à l'exercice précédent, d'un peu plus de 326 % d'augmentation. Ce qui, une fois encore, est cohérent avec les augmentations de charges et, en termes de volumes, les augmentations en volumes de produits d'un établissement qui n'est pas encore à sa vitesse de croisière. Ceci appelle donc finalement assez peu de commentaires, en tout cas pour l'instant.

Si on regarde la *slide* suivante, au-delà de l'évolution des résultats, ce sont les indicateurs financiers que vous retrouvez en page 24 de la note de l'ordonnateur. Si on regarde sur la *slide* suivante, c'est l'extraction du tableau 6. On voit, si on regarde ce qui constitue la trésorerie, qu'elle est constituée du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement. Le fonds de roulement augmente d'un peu plus de 200 %. Ce qui nous donne un niveau de fonds de roulement supérieur à 1,9 million d'euros et un besoin en fonds de roulement qui est négatif. Le fait qu'il soit en négatif est tout à fait normal pour un établissement de ce type puisque, pour l'essentiel, nous fonctionnons avec des subventions qui nous sont allouées au titre de projets de recherche. À partir de là, c'est plutôt rassurant, cela veut dire que nous avons eu des avances de trésorerie.

Une situation inverse avec un besoin de fonds de roulement, donc un chiffre qui serait positif, voudrait surtout dire qu'UBFC consentirait des avances de trésorerie importantes. Là, cela veut dire que les bailleurs de fonds versent déjà l'argent que l'on

dépense après. En termes de structure de trésorerie, c'est – premièrement – plutôt standard dans des établissements comme les nôtres et – deuxièmement – plutôt confortable. L'inverse serait une situation extrêmement difficile.

Au terme de l'exercice, cela nous donne une situation de trésorerie d'un peu plus de 24 millions d'euros. Vous l'avez visuellement à l'écran, en graphique avec, en bleu, la structuration du fonds de roulement. Au cours des exercices, si on reprochait les volumes d'AE, de CP, de recettes encaissées, de charges et de produits, on verrait qu'ils ont tous la même trajectoire, c'est-à-dire une trajectoire ascendante qui n'est pas encore complètement stabilisée.

Sur la *slide* suivante, on voit très rapidement le tableau trésorerie, et, après, on pourra passer aux questions le cas échéant.

Il y a un élément de trésorerie négatif. C'est en page 25 de la note de l'ordonnateur. Il y a un élément, dans le tableau de trésorerie, qui est un élément de trésorerie qui apparaît avec un chiffre négatif, qui s'explique par le fait que des encaissements ont été enregistrés l'année dernière dans des opérations non-budgétaires. L'année dernière, il y avait un peu de retard sur des opérations de titrage de recettes en phase ordonnateur et, à l'époque, elles n'ont pas été titrées mais elles ont été encaissées. En l'occurrence, cette fois, elles ont été comptabilisées correctement dans le tableau de trésorerie et réimputées là où elles devaient l'être, c'est-à-dire sur des recettes qui étaient pour l'essentiel des recettes budgétaires fléchées, d'où ce chiffre négatif que soulevait Madame Bourhis tout à l'heure. C'est en fait un retraitement comptable de trésorerie.

Si on regarde le tableau suivant, le tableau de trésorerie nous donne deux indications, il nous donne des indications sur comment se structurent les soldes de trésorerie. Notre trésorerie est aussi composée d'enveloppes de crédits fléchés, crédits globalisés. Vous avez les soldes mensuels à l'écran. On se rend compte qu'en moyenne, le solde globalisé est tout de même plus souvent négatif que positif, ce qui tout à fait normal. Les moyens de fonctionnement propre d'UBFC sont tout de même mineurs. Pour l'essentiel, UBFC porte des crédits fléchés. Si on regarde la partie bleue qui correspond aux crédits fléchés, on se rend compte que le solde des opérations mensuelles, c'est-à-dire la différence entre nos encaissements fléchés et nos décaissements fléchés, même s'il ne s'agit pas toujours des mêmes projets, est toujours positif. Une fois encore, cela veut dire qu'UBFC ne finance pas sur sa trésorerie globalisée les projets de recherche, ce qui pourrait être le cas dans certains établissements. En tout cas, ce n'est pas le cas ici.

Sur la *slide* suivante, si on regarde les taux de couverture, c'est une autre information que nous donne le plan de trésorerie, on se rend compte que la trésorerie fléchée (en bleu) sert largement à couvrir la trésorerie globalisée de l'établissement. Même si l'établissement, avec la subvention pour charge, ne recevait pas régulièrement des ressources propres, la trésorerie fléchée permettrait largement de couvrir les besoins de la trésorerie globalisée. Une fois encore, c'est plutôt une situation confortable en matière de trésorerie.

Vous avez les éléments d'évolution de la trésorerie depuis la création d'UBFC, en 2015. On voit une augmentation de plus de 30 % du stock de trésorerie au 31 décembre, entre 2018 et 2019. Ce stock élevé s'explique aussi par des taux de consommation ou d'exécution relativement faibles, notamment en matière de crédits de paiement. Ce n'était bien évidemment pas du tout ce qui était prévu au budget initial 2019 où le niveau de trésorerie devait être moindre. Finalement, la consommation des crédits de paiement avec les AE en amont structure la situation de la trésorerie. Le niveau de trésorerie, aujourd'hui, est très clairement très confortable. Il reflète aussi, finalement, les difficultés qui ont été évoquées préalablement en matière d'organisation de délégation ou de structuration et peut-être un peu trop de centralisation sur certains actes de gestion.

En tout cas, la trésorerie n'appelle pas nécessairement de questions en fin d'exercice.

Vous avez l'évolution de la trésorerie et, une fois encore, on mettrait toutes les courbes de tous nos indicateurs, éléments structurants de notre budget ou de notre

comptabilité, en parallèle, on aurait exactement la même trajectoire. Ce qui appelle donc assez peu de commentaires.

Un dernier point. Le résultat comptable, au terme de l'exercice, est de 1 306 965,73 €.

L'établissement a dégagé une capacité d'autofinancement de 1 337 623,94 €.

L'exécution comptable a permis un apport au fonds de roulement d'un peu plus de 1,3 million d'euros.

Voilà pour la partie comptable.

M. Johann.- Merci Monsieur l'agent comptable.

Je voudrais tout d'abord remercier Véronique Bourhis et ses services, ainsi que Monsieur l'agent comptable pour sa présentation et le travail qui est fait. Ce n'est pas simple tous les jours, donc je le dis. On a un peu renforcé à droite et à gauche ce qu'on pouvait, mais aujourd'hui, on a tout de même quelque chose de très propre dans des conditions qui n'ont pas toujours été simples. Je veux donc tous vous remercier pour le travail qui a été fait depuis plusieurs mois.

Si c'est opaque pour le conseil d'administration, les personnes concernées savent ce que cela veut dire ; quand vous êtes en difficulté, les premiers qui vont prendre sont tout de même l'ordonnateur et le comptable, ce qui arrive de temps en temps.

Aujourd'hui, vous avez une situation qui me semble bien maîtrisée, bien propre. C'est aussi grâce au travail qui est fait par les équipes à droite et à gauche. À titre personnel, je vous remercie, sachant que c'est la dernière fois que je peux le faire. Je tiens donc à le faire et ceci devant tout le monde.

J'ouvre la discussion.

Un réflexe d'ancien recteur pourrait me faire dire que la *slide* précédente résumait tout ce que je voulais voir. Quand vous êtes recteur, c'est ce que vous regardez, le résultat, le fonds de roulement, la trésorerie. Là, ça va, on peut survivre, tout va bien. En général, c'est l'indicateur qu'on regarde. Ces quatre éléments sont dans le vert. Si vous n'en avez que deux sur quatre, vous êtes en difficulté. Si vous en avez trois, on vous regarde de très près. Ici, la situation montre une certaine sérénité, ce qui fait du bien.

Il y a parfois des chiffres qui sont bons et qui sont trompeurs parce qu'il y a des sommes dedans qui font que, si on creuse, on n'est pas aussi riche que cela. Mais c'est une situation saine. C'était mon commentaire. Je suis donc tout de même bien content, c'est pour cela que je remercie l'ensemble des collaborateurs.

La parole est à vous.

C'est passionnant ! Quand vous en avez fait 15 ou 20, vous êtes toujours content d'avoir du vert ! (*Rire*)

M. Piat.- Je vous remercie pour la présentation. On imagine effectivement bien la quantité de travail qu'il y a derrière.

Je voudrais revenir sur les 28 % d'investissement sur les crédits de paiement. J'ai bien apprécié l'analyse sur ce qu'on pourrait appeler une faiblesse en dépenses. Véronique Bourhis a dit que la délégation de signature allait fortement améliorer ces dépenses, en tout cas on l'espère. Je voudrais juste me placer sur l'autre point, donc en tant que chercheur. Cela a été dit et on le sait, c'est structurel, les chercheurs ont tendance à construire des bas de laine et dépensent moins que ce qu'ils avaient initialement prévu, sachant qu'il y a quantité de raisons à cela.

Améliorer ce point est compliqué. Néanmoins, je pense qu'il va falloir le faire de plus en plus. Monsieur Robert est présent, je sais qu'il fait parfois aussi pression sur nos responsables, au niveau des laboratoires, nos responsables de gestion, pour qu'il y ait un dialogue avec les porteurs de projet afin que l'on remonte des chiffres qui soient à peu près cohérents quand on veut construire des budgets ou des budgets rectificatifs.

La question que je me pose est la suivante. Dans une entité plus complexe, comme UBFC où il y a quantité de projets, quantité de porteurs, quels sont les moyens de dialogue

qu'UBFC voudrait construire, à l'avenir, avec les responsables des budgets qui font des suivis de budget dans les laboratoires pour essayer d'améliorer ces choses-là ? Parce que je pense que les chercheurs ne sont pas forcément les plus disciplinés. On peut les discipliner un peu plus. Moi, par exemple, j'écoute beaucoup la personne qui gère mes projets financiers. J'écoute beaucoup son avis et ses questions et j'essaie de m'améliorer quand elle me dit qu'à tel endroit, il faudrait être un peu plus précis.

Avez-vous prévu d'annoncer des dialogues plus pointus, au moins dans les laboratoires où c'est bien organisé ?

Mme Bourhis.- Pour l'instant, il nous faudrait un peu de ressources supplémentaires en personnels. J'ose donc espérer que si les délégations de signature se mettent en place, on transférera une certaine partie de l'activité dans les laboratoires, ce qui nous évitera d'avoir à multiplier les scans, les impressions et les envois. Cela va permettre de dégager du temps pour initier ce qu'on appelle des dialogues de gestion que l'on fait en interne, ici, à travers les responsables financiers des projets I-Site, ANR, H2020, avec les outils que nous avons déjà mis en place, puisque nous avons déjà la fiche de coûts, le module opération qui permet une reprogrammation et un suivi très précis des dépenses. C'est ce qu'il va falloir développer dans les années à venir, c'est certain, si on veut avoir des taux de consommation raisonnables.

Maintenant, on sait très bien qu'on n'arrivera jamais à un taux de consommation de 90 %. On ne peut pas se permettre d'être aussi juste en fin d'année, ce ne serait pas très prudent et ce serait un peu gênant si un investissement arrivait. Il y a néanmoins des pistes de progrès et c'est le dialogue de gestion qui va permettre d'améliorer ces prévisions.

M. Piat.- Oui, un dialogue de gestion et peut-être aussi une occurrence de ce dialogue de gestion afin qu'il y ait des demandes, au niveau des laboratoires, pour que le suivi soit un peu plus régulier pour pouvoir poser des points d'alerte à certains moments en disant qu'à tel endroit, il se passe quelque chose. C'est peut-être quelque chose qui peut tout à fait s'expliquer mais, dans ce cas, cela permet une reprogrammation qui soit plus fine et plus correcte.

Mme Bourhis.- Il s'agit déjà d'avoir un état de la situation de la consommation *via* des tableaux de bord réguliers, que les laboratoires soient autonomes pour cela. Il faut donc accompagner les agents, leur montrer comment on fait, comment on utilise l'outil, comment sortir les informations, les informations pertinentes, etc., pour effectivement réorienter et corriger, apporter les mesures correctrices à l'occasion du budget rectificatif, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

On en discutait l'autre jour, lors du dialogue du pré-CA au rectorat et, finalement, si on regarde le budget initial 2019, on n'aurait pas eu besoin de faire de BR. Je parle en grosses masses et pas à la maille du projet, mais cela pouvait donc passer sans BR.

M. de La Brosse.- Quelques petites remarques. Vu de l'extérieur, sachant que je ne suis pas très familier avec tout ce système comptable, j'ai l'impression qu'on a la même discussion que l'année dernière, c'est-à-dire que nous avons des difficultés d'exécution des dépenses, nous avons des plans de dépenses que nous n'arrivons pas à faire et pas d'un petit peu, c'est-à-dire vraiment dans des proportions qui me semblent massives. J'entends toutes les difficultés, les recrutements, etc. Pour nous, c'est la même chose dans les boîtes privées. Même si on a l'argent, même si on veut acheter une machine, si on veut faire une dépense, il faut voir le fournisseur, mettre au point son cahier des charges et c'est toujours plus long que ce qu'on avait pensé. Cela me paraît donc relever du même niveau.

La petite remarque que je ferai, c'est concernant le budget rectificatif qu'a évoqué Madame Bourhis. De quand date-t-il, exactement ?

Mme Bourhis.- De juillet. Il a en fait été voté fin août par un e.CA parce que nous n'avions pas le quorum début juillet.

M. de La Brosse.- Je suis vraiment frappé du décalage par rapport au budget rectificatif. C'est-à-dire que là, on a déjà bien avancé, on a une trajectoire et là, on s'est tout de même « raté ». On se rate dans le bon sens et d'une manière sécuritaire, c'est-à-dire qu'on a beaucoup de ressources par rapport à ce qu'on avait prévu, mais on voit qu'on a été vraiment trop ambitieux dans ce qu'on avait imaginé faire d'ici juillet dans une année qui était déjà bien entamée. Mais ce n'est pas simple.

Mme Bourhis.- C'est-à-dire que nous avons eu une approche mécanique. On a reprogrammé tous les crédits sur projets de recherche non-consommés au 31.12.2018 en 2019. Mécaniquement, cela augmente de façon très significative les budgets, sans opérer ce dialogue de gestion dont je viens de parler.

On n'a pas étudié à la maille, tout d'abord parce qu'on n'avait personne dans l'équipe. Il y avait des congés de maternité, des postes vacants. On a donc fait avec ce qu'on avait et on n'a pas initié de dialogue de gestion avec les porteurs de projet. On a fait une reprogrammation mécanique.

M. de La Brosse.- J'ai davantage de discussions avec l'université de Bourgogne et avec des maîtres de conférences qui ont des budgets qui sont ultra-limités, qui sont à 1 000 €, 1 500 € ou 2 000 € pour faire venir des intervenants de Paris, payer des billets de train, etc., donc des petites sommes. Et là, on a un fonctionnement qui relève, à mon sens et vu de l'extérieur, un petit peu du hamster. On avait une augmentation de la trésorerie de 18 millions l'année dernière, du moins en 3 ans mais dont une grosse partie l'année dernière, donc massive, et on a fait d'une manière qui a régénéré une augmentation de la trésorerie et un budget positif, du point de vue budgétaire, de plus de 10 millions. Ce ne sont pas des petites sommes !

À la fois c'est bien parce qu'on est effectivement tranquille pour l'avenir et on peut faire face à un coup dur, mais c'est vrai qu'un des gros enjeux de l'université au sens large et de la ComUE, etc., c'est la bonne allocation des ressources. Et c'est pareil dans n'importe quelle entité, privée ou publique, il s'agit d'avoir les ressources aux bons endroits, mais c'est tout de même de gros montants dont nous parlons.

M. Johann.- On fonctionne en mode projet, c'est donc un peu différent d'une université. Là, vous n'êtes pas sur une allocation de moyens à un laboratoire comparé à un chercheur qui touche ce qu'on lui a donné et – ce qu'on a fait voter ici - l'allocation récurrente. Ce n'est tout de même pas comparable à des projets de grande ampleur qui sont financés, qui nécessitent du personnel, etc. C'est donc un mode un peu particulier, ce qui n'excuse en rien, mais c'est un peu différent du maître de conférences qui est dans un labo et qui touche 1 000 €.

M. de La Brosse.- Oui, ce sont plus des budgets qui sont recherchés. Je ne pense pas qu'il y ait un sujet d'excuse ou quoi que ce soit. Les chiffres sont clairs, hyper propres, lisibles, on voit où on est. Après, je pense qu'ils disent ce qu'ils disent, c'est-à-dire qu'on n'a pas réussi à exécuter ce qu'on voulait, ceci pour plein de raisons et c'est comme ça.

C'est la superposition des deux années qui interroge, c'est-à-dire qu'on a deux années qui se ressemblent beaucoup. Du coup, cela revient à votre question et les bailleurs de fonds seraient en droit de dire qu'ils ont alloué énormément de budget en fonction de ce qu'UBFC leur avait proposé, ceci deux années de suite et, à la fin, cela n'a pas été dépensé. Dans ce cas, que fait-on ?

Mme Bourhis.- On rembourse. On a un mode de comptabilisation à l'avancement. C'est pour cela qu'il y a un décalage entre le fonds de roulement et la trésorerie et que nous avons une trésorerie négative.

M. de La Brosse.- Pour mon information, c'est donc la différence entre les 5 millions et le 1,3 million de la dernière *slide* ?

Au début, on parlait de 5 millions d'excédents de trésorerie et, à la fin, on parle de 1,3 million.

Mme Bourhis.- Non. L'excédent de trésorerie est de 5 688 000 € en 2019, du moins l'abondement de trésorerie.

M. de La Brosse.- Là, je suis en limite de compétence !

Mme Bourhis.- De quoi parlez-vous ?

M. de La Brosse.- Il y avait deux chiffres. J'ai vu « trésorerie : 5 501 000 € » et, tout à la fin, vous avez donné trois chiffres qui étaient tous à peu près à 1,3 million.

Mme Bourhis.- C'est le résultat et la capacité d'autofinancement.

M. de La Brosse.- Comment se touchent ces deux chiffres de 5 millions et de 1,3 million ?

Mais ce n'est peut-être pas intéressant.

Mme Bourhis.- Si, si !

M. Robert.- L'objectif est de pouvoir répondre et que cela puisse être compris.

Le résultat est la différence entre nos produits et nos charges de l'année. C'est donc strictement annuel. Dans ces opérations de résultat, il y a des opérations de charges ou de produits qui, en fait, ne génèrent pas de décaissement. C'est notamment toutes les opérations de dotation aux amortissements, qui commencent à devenir importantes à UBFC, et la contrepartie qui est la reprise de financements. Ce sont ces opérations de charges, intégrées des opérations qui ne génèrent pas de flux de trésorerie, qui génèrent le résultat.

La capacité d'autofinancement, c'est le retraitement, c'est-à-dire qu'on prend le résultat et on le retraite de ces opérations qui, en fait, ne génèrent pas de flux de trésorerie, ce sont des écritures purement comptables. C'est pour cela que le chiffre de capacité d'autofinancement est généralement supérieur au résultat.

Enfin, l'apport au fonds de roulement. Comme l'essentiel des investissements qui ont été effectués l'ont été sur la base de ressources fléchées, d'une certaine façon le résultat tombe directement dans les réserves de l'établissement, à peu de chose près. C'est la première explication.

L'autre point par rapport à vos propos, c'est que contrairement à une université "normale" – sachant que je n'aime pas ce mot qui ne veut rien dire – UBFC porte à peu près 95 % de crédits fléchés. C'est-à-dire que les financeurs nous donnent de l'argent pour faire quelque chose et même pour la masse salariale. Dans la plupart des universités aujourd'hui, 70 % de leur budget sont des crédits globalisés. C'est notamment la subvention que verse l'Etat, qui est à peu près essentielle. D'une certaine façon, ce sont donc toujours des phénomènes de décalage, comme le disait Monsieur Johann. En l'occurrence, c'est le mode projet. D'une certaine façon, ce qui n'a pas été dépensé cette année, il faudra le dépenser à un moment, pas sur des projets sur deux ans puisque ce sont plutôt des projets pluriannuels de longue durée, quatre à cinq ans. Ce qui peut donc expliquer ces décalages.

Maintenant, là où vous avez raison, c'est concernant les taux d'exécution depuis plusieurs exercices, même si cela s'est tout de même nettement amélioré sur 3 ans, qui expliquent le fait que, d'une certaine façon, l'argent n'est pas consommé. À un moment, il y aura une forme de séquence de rattrapage. Ce qui rebondit sur ce que disait Monsieur Piat, à savoir que les gens sont parfois un peu en « sécurité », ce qui rend les budgets un peu insincères. Mais le point d'équilibre n'est pas facile à trouver.

M. de La Brosse.- Il ne faut pas approuver ce genre de mots.

M. Robert.- C'est la terminologie comptable. Cela ne veut pas dire que les gens ne font pas leur travail. En fait, c'est quand vous avez un budget qui ne s'exécute pas beaucoup, il y a une forme d'insincérité, c'est-à-dire que les chiffres qu'on prévoit, on constate qu'ils ne sont pas exécutés.

Mais une fois encore, ce sont des projets pour l'essentiel, donc avec ces phénomènes de décalage là, contrairement à d'autres établissements où, s'ils avaient des taux d'exécution faibles sur des crédits globalisés, cela pourrait vraiment interroger. C'était la question des enveloppes que l'on donne à des chercheurs ou à la pédagogie.

Maintenant, on a tout de même vu les taux d'exécution nettement s'améliorer au cours des trois derniers exercices. La trajectoire est donc plutôt rassurante. Il ne serait pas rassurant de voir que l'établissement encaisse et ne réussit pas du tout à dépenser, ce qui n'est absolument plus le cas aujourd'hui.

M. de La Brosse.- Je partage tout ce que vous dites à part le fait que les budgets soient insincères.

M. Johann.- C'est le terme comptable.

M. Robert.- C'est le terme comptable, il n'y a pas de jugement de valeur.

M. de La Brosse.- Ma question est : est-ce que cette séquence de rattrapage, qui consiste à ce que quelqu'un demande comment il peut récupérer l'argent qui n'a pas été dépensé, a lieu ? Est-ce qu'elle est prévue ? Est-ce qu'elle est cadrée ?

Mme Bourhis.- Oui, bien sûr. C'est prévu au dénouement du projet. Un chercheur qui obtient 100 000 € de financement sur un ANR, au bout de ses trois ou quatre ans de projet, s'il n'a dépensé que 60 000 € - je force un peu le trait -, 40 000 € vont remonter à l'ANR.

M. de La Brosse.- Le même système de fonctionnement s'applique à nous. Nous, on demande des budgets pour financer 150 thèses, par exemple. Si on n'a trouvé que 120 thésards, à la fin, quelqu'un vient nous voir pour nous dire qu'on a demandé pour 150 thèses, qu'il y en a 30 de moins, qu'on doit donc rendre l'argent.

Mme Bourhis.- Nous reversons à nos financeurs externes, à nos partenaires. Nous ne conservons pas l'argent.

M. de La Brosse.- Et c'est année par année ?
Excusez-moi pour toutes ces questions.

Mme Bourhis.- Non, c'est au dénouement du projet.

M. Johann.- Vous posez toutes les questions que vous voulez, c'est légitime.

M. de La Brosse.- C'est pour mon information. C'est intéressant.

M. Johann.- Oui, il n'y a aucun problème.

M. de La Brosse.- Après, c'est vrai qu'on peut avoir la logique d'essayer de "pédaler" comme des dingues pour essayer de rattraper les dépenses.

Mme Bourhis.- C'est pour cela que nous avons un gros volume de trésorerie.

M. de La Brosse.- Le volume de trésorerie ne m'étonne pas du tout parce que c'est le principe. C'est sûr que si je pars sur des thèses qui ont une durée de 3 ans, à moins que les financements soient reçus d'une manière échelonnée au fur et à mesure de la thèse, il est normal d'avoir un peu d'avance.

Mme Bourhis.- Tous les financements sont échelonnés. Il y a un calendrier de versements annuel quel que soit le type de projet, que ce soit des financements de contrats doctoraux, des PIA, des ANR génériques, des H2020 ou des FEDER où il n'y a pas d'avance, c'est la trésorerie de l'établissement qui fait l'avance.

Je voudrais juste apporter une précision à vos propos qui sont très justes. Si vous regardez le tableau de taux de consommation qui est dans la note de l'ordonnateur et que vous prenez les écoles doctorales, elles ne fonctionnent pas en mode projet puisque ce sont des crédits de l'établissement, c'est une compétence portée par UBFC. On choisit donc d'affecter un certain nombre de crédits...

M. Johann.- C'est page 17.

Mme Bourhis.- Première ligne : école doctorale, on a un taux de consommation très satisfaisant de 87 % en AE et de 83 % en CP.

M. de La Brosse.- J'aime bien la manière dont vous présentez les choses, c'est-à-dire que le taux de consommation est satisfaisant s'il est proche de ce qu'on avait budgété. C'est-à-dire que si on budgète, c'est pour une bonne raison et on doit donc dépenser.

M. Johann.- C'est cela, le budget sincère. Ce n'est pas une critique envers les personnes, c'est qu'on estime qu'on demande l'argent que l'on doit utiliser.

Pour avoir fait cela depuis un million d'années, à chaque fois qu'on le dit aux enseignants-chercheurs, ce n'est pas qu'ils sont de mauvaise volonté, c'est que, parfois, ils ne vont pas consommer au début alors qu'on voudrait, c'est que la vision pluriannuelle d'investissement n'est pas toujours faite, etc. Il y a plein de raisons.

M. de La Brosse.- Là, il y a beaucoup de sujets qui, à mon avis, ne sont pas au niveau des UFR et des chercheurs parce qu'il y a beaucoup de sujets du type : « On avait dit qu'on ferait cinq projets de recherche cofinancés entreprises et un labo et on en a trouvé que trois », ce sont des choses comme cela, à la fin.

M. Johann.- Oui, ça arrive. Mais il faut coller au mieux, vous avez raison. Ce que vous dites est juste.

Quand j'étais président d'université, j'avais un plan d'investissement et, parfois, ce n'était pas la peine – sur le bâti par exemple – que j'en fasse plus que ce que j'étais capable de réaliser.

Si vous commencez à dire que vous allez mettre 5 millions sur les bâtiments dans l'année, cela fera plaisir à tout le monde mais, dernière, le service patrimoine va me dire qu'il n'arrivera pas, avec le temps, à en exécuter plus de deux. Je dis n'importe quoi, je simplifie. C'est donc la réalité et c'est là où il faut être sincère, c'est se dire de coller au mieux, dans les prévisions, à ce qu'on est capable ou non de réaliser.

M. de La Brosse.- Surtout dans un environnement où il y a tout de même pénurie de budget et des besoins partout.

M. Robert.- La définition juridique d'un budget, c'est que c'est bien une prévision. Un budget, c'est deux choses, c'est une prévision et, en même temps, un régime d'autorisations. C'est l'exercice de prévisions. Ce que n'a pas pu faire UBFC l'année dernière, c'est aussi parce qu'aujourd'hui, en mode GBCP, il y a souvent, en fin d'année, des budgets rectificatifs qui permettent justement de déprogrammer des crédits non-consommés pour les préparer sur le budget suivant, en fait pour articuler ce que serait, par exemple, le budget 2019 avec le budget 2020.

UBFC n'a pas été en mesure de pouvoir le faire et c'est en plus assez complexe en fin d'année. Donc, d'une certaine façon, quand on regarde les taux d'exécution, il faut les regarder en deux dimensions, par rapport au budget initial, voire si la prévision initiale était la plus sincère possible, en tout cas pour ce qui est de la prévision et, après, par rapport au budget terminal, c'est-à-dire celui qui est le plus proche de la fin de l'année. Là, on ne peut pas le comparer, on compare donc forcément par rapport au budget initial avec toutes les précautions et les difficultés qui ont été rencontrées et qui ont déjà été évoquées.

Mme Legard.- J'ai tout de même une petite question. Il faudrait peut-être que l'on s'interroge sur ce taux d'exécution dans le sens où on pourrait se demander si ce taux d'exécution est faible parce que c'est la façon de travailler des chercheurs qui fait que, dans un mode projet qui est celui de la recherche, les choses sont peut-être plus complexes qu'ailleurs ou si cette faiblesse viendrait plutôt de notre organisation à l'échelle d'UBFC, en particulier sur le plan des procédures qui pourraient être lourdes et freiner le taux d'exécution.

Peut-être qu'en travaillant sur ces deux questionnements, on pourrait trouver les leviers qui permettraient d'améliorer l'un comme l'autre.

M. Johann.- N'importe qui pourra répondre. C'est les deux. Votre question répond à tout. On sait que c'est les deux.

À notre niveau, on essaie d'améliorer et de faire ce que l'on peut pour fluidifier et s'organiser. Côté chercheurs, il faut être en capacité de réaliser ce qu'on a prévu. Mais c'est les deux, c'est évident, on sait que c'est les deux. Et moi, quand je suis au laboratoire, j'ai les mêmes soucis, avec les mêmes difficultés et je suis aussi mauvais élève, lorsque je suis côté labo, que n'importe qui. Là-dessus, je suis un peu schizophrène ! *(Rire)* Côté président, je râle et, côté labo, je suis mauvais élève !

M. Piat.- Je vais compléter la question et la réponse qui vient de suivre.

On sait qu'UBFC gère beaucoup de crédits de recherche en plus d'une masse salariale qui, on l'a vu, est bien maîtrisée. C'est un exercice qui est difficile parce qu'UBFC est finalement un peu particulière dans sa configuration.

On voit qu'il y a des possibilités d'améliorer les choses et on le comprend. Est-ce que, par rapport aux gens qui jugent notre budget, on nous impose des choses, y compris d'arriver à une certaine qualité de résultat, donc un certain niveau de sincérité ?

C'est-à-dire que là, on voit qu'on est insincère. On ne peut donc faire que mieux. Mais est-ce qu'on nous imposera, à l'avenir, des choses et est-ce qu'il faudra rentrer dans des "clous" ou est-ce que l'on pourra continuer à faire des mauvaises prévisions sans qu'il y ait beaucoup de conséquences, si ce n'est un peu de discussions en CA ?

Mme Bourhis.- Le rectorat peut peut-être répondre.

M. Johann.- C'est petit ! *(Rires)*.

M. Ruet.- Notre objectif est d'avoir, comme on vous l'a dit, un budget le plus sincère possible. Selon les établissements, c'est plus ou moins difficile et effectivement, ici, à UBFC, c'est particulièrement compliqué, on le reconnaît. Mais même pour les « grandes » universités de la région, nous faisons la chasse aussi pour que les taux d'exécution soient les meilleurs possible. Mais, pour l'instant, nous n'allons pas mettre un couteau sous la gorge de chacun des chercheurs, ce n'est pas dans notre habitude et ce n'est pas notre objectif.

M. Johann.- De notre côté, nous devons fluidifier en nous disant qu'il faut que ce soit neutralisé. On fait donc au mieux pour déjà voir et identifier vraiment où sont les problèmes.

Ce que je constate et qui n'est pas complètement évident, c'est que vous êtes tout de même une université en pleine expansion et ce n'est pas toujours facile de toujours trouver le diagnostic sur quelque chose qui est en train d'avoir lieu. C'est là où ce n'est pas super simple, c'est-à-dire que si vous êtes en régime de croisière, il est plus facile d'identifier les points forts et les faiblesses. Sur un ou deux ans, vous arrivez à voir à peu près. Là, vous montez tout le temps, avec des équipes réduites, etc., en mode un peu dégradé. Ce n'est donc pas toujours super trivial de trouver le remède et on l'a vu. On a parfois été en difficulté parce qu'il a fallu recruter, etc. Il y a donc aussi cela qui, en plus d'une université normale, joue un peu. Nous ne sommes pas en régime de croisière et cela nous met un peu de difficultés.

Si, demain, je devais trouver une excuse devant un extérieur, c'est ce que je dirais. C'est-à-dire que, pour l'instant, tant que je n'ai pas stabilisé, je ne peux pas identifier précisément le mal, parce que je monte avec des équipes stables.

Claudia, vous souhaitez dire quelque chose ?

Mme Laou-Huen.- Bonjour à tous. Juste une petite précision, justement concernant l'équipe qui gère les contrats de recherche à UBFC. À ce jour, elle est composée de trois personnes, notamment une chargée du suivi administratif des contrats de recherche et un chargé du suivi financier des contrats de recherche. Ces deux personnes ne sont arrivées qu'en septembre. La première chose que je leur ai dite lorsqu'elles sont arrivées, c'est justement de se rapprocher des chercheurs, des porteurs de projets. Elles ont donc déjà rencontré l'ensemble des porteurs de projets H2020 pour justement essayer de programmer au plus juste les dépenses pour l'année en cours et l'année suivante. Idem pour la partie ANR.

C'est donc une démarche qui est déjà entamée et qui sera évidemment renforcée cette année puisque nous disposons, dès à présent, de deux personnes qui pourront se charger de cette mission de relance, d'information, en lien évidemment avec les gestionnaires des laboratoires.

M. Johann.- Ce que je trouve assez positif - sachant que je m'en vais, je ne suis donc pas en train de dire que je suis candidat -, c'est que nous avons une dynamique qui est toujours bonne. C'est-à-dire qu'on fait des projets, on a une équipe qui est ce qu'elle est, etc., on fait avec les moyens du bord, mais la dynamique reste bonne. Il y a des projets, il y a de la réussite, on les porte et, finalement, c'est important.

C'est vrai qu'il y a des points faibles sur l'exécution, mais on aurait pu avoir un fléchissement. On pouvait se dire qu'on traversait tout de même une zone d'orage, que ce n'était pas facile, etc. Ce n'est pas le cas ici. Il y a donc une espèce de dynamique et une vitalité qui, pour moi, sont tout de même intéressantes. Je me dis que, cette année, cela a tout de même vécu et dans des conditions qui n'étaient pas optimales.

Après, pour stabiliser, il faut savoir à peu près où on va, comment on doit se structurer et, à un moment donné, le système a ses limites, c'est-à-dire : qu'est-ce que je suis capable d'absorber sur une montée en puissance ? Comment dois-je me réorganiser ?

C'est là où les délégations de signature sont vitales, c'est pourquoi on en parle tellement. C'est-à-dire que sur une montée en puissance, à un moment donné, l'exécution va en prendre un coup si on n'arrive pas à s'adapter. Mais il est plutôt sain que l'on soit monté en puissance, qu'on arrive à continuer cette progression, le fait que cela ait bien vécu et que l'université ait une bonne dynamique. Cette vision-là est pour moi importante, même si elle n'enlève rien à tout ce que vous avez dit et que je partage.

M. El Hanbali.- Je voudrais apporter une précision ou compléter ce qui a été dit. En mode GBCP, on a effectivement complètement changé l'approche budgétaire et l'approche financière. Autant dans le mode « droits constatés », on avait plusieurs budgets rectificatifs et le conseil d'administration était fréquemment réuni pour valider, donc ajuster à chaque fois, par petits paliers. Autant là, on est vraiment dans le budget GBCP et il n'y a qu'un budget rectificatif. Il n'y a que celui-là. Et puis c'est un travail de dingue au moment de la reprogrammation en fin d'année parce qu'il ne faut pas se tromper. Donc pour pouvoir exécuter le budget au 1^{er} janvier, il va falloir faire préalablement un travail de reprogrammation aux mois de novembre et décembre. Il s'agit vraiment d'un gros travail.

Et le budget n'est que le reflet, *in fine*, d'un contexte environnemental, d'un contexte de relations, etc. Il est donc certain que nous sommes sur une meilleure trajectoire que les années précédentes, mais on a encore de belles années à faire.

J'aurais juste voulu savoir ce que représentait le fonds de roulement en nombre de journées de fonctionnement, ainsi que le résultat net disponible.

M. Johann.- C'est 60 jours.

M. El Hanbali.- Et le fonds de roulement net disponible ?

Mme Bourhis.- Je n'ai pas calculé cet indicateur.

M. Johann.- Par contre, l'indicateur « nombre de jours » est un indicateur classique. En général, en dessous de 20 jours, on n'est pas très content. 60 jours, ça va. Au-delà, il faut faire attention qu'on ne nous en retire pas. Il ne faut pas être trop confortable non plus. Mais je ne devrais pas le dire ! (*Rires*)

Si vous affichez quatre mois, à mon avis, on vous regarde un peu !

60 jours, c'est confortable, mais avec 100, on commencerait à se dire qu'il ne faudrait pas qu'on nous ponctionne notre fonds de roulement. Je dis cela car je l'ai déjà connu dans le passé.

M. Ruet.- 2015 oblige ! Je n'y étais pour rien !
(*Rires*)

M. Johann.- Tout comme moi, mais je l'ai vécu. À l'époque, en France, je crois qu'il y a eu 100 millions de ponctionnés sur des fonds de roulement. Cela a donc existé. Je m'en souviens car j'étais recteur à Lille et je crois que rien que pour l'Artois, on a dû ponctionner 25 millions, sachant que l'Artois n'est pas très grand. Cela peut donc arriver.

Il faut être assez confortable, mais si c'est trop, on se dit qu'il y a un côté « bas de laine ». Mais c'est la routine.

Fabien.

M. Thomas.- Je voudrais ajouter qu'un budget, c'est aussi le reflet d'une politique et c'est aussi le moyen d'une politique. Je ne sais pas s'il y a eu beaucoup de politique ces dernières années, sachant que la situation ne s'y prêtait pas. En plus, on a une situation où on a un afflux financier extrêmement colossal par rapport aux budgets habituels des laboratoires. Ce qui aboutit à deux choses, à mon avis, c'est-à-dire à des équipes, voire

des chercheurs, très riches dans des laboratoires très pauvres. Vous avez mentionné quelques centaines ou quelques milliers d'euros pour faire tourner la boutique. Là, c'est insuffisant, alors qu'on a des projets extrêmement bien dotés, ce qui pose de gros problèmes. C'est un ancien directeur de labo qui parle.

Si vous avez une machine à 500 000 € qui arrive, il faut la connecter au réseau et il faut mettre de la clim, ce qu'on ne peut pas payer. Il y a donc aussi des problèmes techniques qui existent sûrement dans le privé également.

Avec une non-fongibilité des crédits, c'est vraiment très difficile à concilier.

Pour en revenir à la politique, je pense qu'une politique réelle est possible quand on est en vitesse de croisière, où on peut mesurer les effets d'une année sur l'autre. Là, d'une année sur l'autre, on est clairement en mode exponentiel puisqu'on double chaque année. Cela va s'arrêter et c'est ensuite que l'on pourra vraiment faire de la politique. À mon avis, les prochaines équipes et le président seront en situation, surtout si l'I-Site est pérennisé et qu'on rentre dans le long terme, de pouvoir faire une politique. Et si tout va bien – au vu des chiffres qui sont affichés et de la trésorerie –, il y a de quoi faire une politique et cette politique sera essentiellement dirigée vers la recherche dans le cadre d'UBFC et il y aura moyen de travailler. On met donc tous nos espoirs sur les années à venir.

M. Johann.- C'est une université de recherche. On le dit parfois, on l'écrit : université fédérale de recherche. On a donc ce profil-là. Mais c'est vrai que tout va se jouer en novembre. En novembre, si vous avez l'I-Site, vous saurez pour la suite, mais c'est difficile d'anticiper sur tout.

Cette année, on a essayé de faire des conventions, des délégations, etc., on a renforcé l'agence comptable, on essaie de se structurer. On essaie donc tout de même, structurellement, de se préparer. Ce qui est normal, vous êtes obligé de préparer, vous ne pouvez pas attendre en vous disant que, quand cela arrivera, vous y réfléchirez. Mais en visibilité, ce n'est pas super facile non plus. Ce sera le travail des équipes qui arrivent et cela tombe bien. Je trouve cela rassurant. C'est chaud, mais il y a une force de projets. C'est ce que je défends à l'extérieur lorsque je dois défendre le site. Il y a une force de projets ici, qui existe et qui est forte. Il ne me faut pas une semaine pour trouver un porteur de projet.

En conseil des membres, quand on se dit qu'on va porter SFRI, une semaine après, on a un porteur de projet qui a fait l'unanimité. Il y a donc une force, les gens font des projets, ils proposent. On a des échecs, mais on a aussi des réussites. Dans le PIA, on a eu des réussites. Je trouve que c'est une richesse qu'a ce site avec cette dynamique. C'est là où est mon optimisme.

On me taxe parfois d'être optimiste, mais pour l'instant, je ne vous ai pas déçus. On ne s'est pas complètement planté. Il faut être optimiste car il y a une force de projets, il faut jouer là-dessus. Et cela se traduit tout de même un peu sur l'activité. Cela pourrait ne pas être le cas. Lorsque j'étais recteur, j'ai fait des plans de retour à l'équilibre sur des FCIP, des trucs terribles ! Là, ça va, on peut réfléchir, on peut faire une politique, on peut travailler sur l'exécution. Mais j'ai eu à faire des plans effroyablement rigoureux. On n'en est pas là, mais cela existe.

Ici, il y a tout de même une dynamique, il y a des projets, il y a une vitalité, ce qui est plutôt bon. Après, cela se gère. Cela veut dire qu'il y a un gros suivi derrière, que les services travaillent, cela veut dire qu'il faut que les universités jouent le jeu et donnent un coup de main. C'est tout ce système qui se joue dans l'université fédérale. Ceci depuis le début, on le dit depuis des mois et des mois. C'est là où cela va se jouer. À un moment donné, on va arriver à une vitesse et ce sera : qui fait quoi et comment on s'organise. On vous le dit tout le temps, c'est la même chose, mais c'est là que cela va se jouer. Et comme il y a de la vitalité, vous vous dites que tant que vous pouvez, vous faites. C'est mon analyse.

Y a-t-il d'autres questions ?

C'est un débat budgétaire, donc c'est super. Tout ce qui est dit, les questions, les remarques, est le bienvenu, ça sert à cela.

Pas d'autres interventions ?

La délibération est à la page 28. Elle est très longue, je ne vais donc pas la lire. C'est page 28 du document ordonnateur, le rapport 2a. Il y a toute la série, dans la délibération, qui vous donne les ETP, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, le solde budgétaire positif, la capacité d'autofinancement, article 2 et 3, etc.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est validé.

Un grand merci à vous, à Monsieur l'agent comptable et ses services, à Véronique et ses services, à ceux qui sont présents pour le travail qui est tout de même de grande qualité. Je vous remercie encore pour tout.

Quand vous êtes ordonnateur, vous êtes content que le travail soit bien fait ! C'est tout de même une sécurité car il y a une grande responsabilité. Quand le travail est bien fait, vous soufflez un petit peu.

Point suivant.

3. Ajustement de l'organigramme d'UBFC

M. Johann. - Je ne sais pas comment on va le traiter. Je voulais le dire, mais j'ai oublié car il y avait beaucoup de choses à dire.

Hier, nous avons eu le premier CT d'UBFC, qui a donc été mis en place. Avant, vous savez que notre CT était fait avec l'UTBM. Nous n'avions pas notre propre CT. Aujourd'hui, nous avons notre propre CT qui s'est réuni hier pour la première fois. Nous avons un membre du conseil d'administration qui y est. Sophie est référente pour les personnels. Il y avait notre DRH et moi et nous avons tenu un premier CT. L'organigramme était un point à l'ordre du jour.

Que peut-on dire sur la délibération que nous avons prise hier ?

Mme Bilon. - Nous avons donc présenté l'organigramme en CT. Les représentants du personnel ont demandé qu'on fasse juste un organigramme simplifié, c'est-à-dire qu'on mette juste en ligne la page 1 de l'organigramme, sans le détail des postes et des noms.

Du coup, nous allons donc juste mettre l'organigramme de la page 1, donc un organigramme simplifié, juste avec les grandes fonctions. Des fonctions devront être rajoutées dans cette page 1, à savoir l'agence comptable. On a dit également qu'il y avait aussi le comité technique qui n'apparaissait pas. Et aussi, à la fin, sur l'appui des établissements membres, il y a la partie juridique.

Il y a donc un certain nombre d'ajustements.

Il y a également à ajouter, au service formation et insertion professionnelle, la mission doctorale qui était sur un autre organigramme auparavant, qui était détaillé.

Nous allons donc procéder à ces ajustements.

M. Johann. - Ainsi que le bloc « agent comptable ». On ne sait pas pourquoi il n'y est pas. Il est sur la page suivante. Il y a donc tout le bloc compta qui doit apparaître dessus.

Et puis aussi sur les appuis des services des établissements membres, un service juridique qui n'apparaît pas en bas.

Je complète un peu la question afin d'être sûr qu'on n'oublie rien.

La question de mettre les services se pose. D'un autre côté, il y a aussi la volonté de rappeler qu'UBFC est une université fédérale qui s'appuie sur les services de tous les

établissements. L'idée de garder les services, c'est aussi rappeler qu'UBFC est une université fédérale et qu'il n'y a pas que ses services, c'est l'ensemble.

Ce n'est pas moi qui l'ai fait à l'origine, mais je pense qu'à l'origine, c'était l'idée qui était derrière. Il est donc opportun de le garder afin de rappeler qu'UBFC est un ensemble qui s'appuie sur tout le monde.

On a eu la remarque hier, on a donc discuté de ce point.

Dans les oublis, je crois qu'on a tout mis : comptable, le CT qui doit apparaître, le service en bas...

Mme Bilon.- La mission doctorale, tout ce qu'on avait dit, formation et insertion professionnelle. Et en projets structurants de recherche, il faut qu'on rajoute également le nouveau projet Team Sports.

M. Johann.- Hier, on n'a pas voté l'organigramme. Je ne sais d'ailleurs pas s'il faut le voter puisqu'on a dit qu'on le représenterait au CT. Je n'en sais donc rien.

Comme il n'y a pas de réorganisation, je pense qu'on pourrait ne pas le passer en CA et en CT. Il n'y a pas de réorganisation majeure. Ce qui a été dit en CT, c'est que l'idée était de se dire que pour quelqu'un qui viendrait de l'extérieur, il faut quelque chose de parfaitement lisible, une diapositive où il sait qui fait quoi. Lorsqu'on rentre trop dans le détail, on a le sentiment de ne plus savoir qui fait quoi. Il y a parfois des noms qui n'ont pas forcément qu'une affectation. C'est ce qui mettait un peu en difficulté les personnels, c'est la remarque qui a été faite.

M. Cuche.- Je voudrais juste ajouter ce qu'on a dit concernant le détail avec les noms et les fonctions qui était plutôt à mettre dans la partie de l'annuaire où on retrouve toutes les personnes avec leur fonctionnement.

M. Johann.- Je ne sais pas ce que vous pensez de cette remarque car on peut ou pas le voter, ce n'est pas nécessaire.

Fabien ?

M. Thomas.- J'ai deux petites remarques. Si le premier qui est affiché doit être mis sur le site Web, je conseille d'enlever le poste vacant. Il me semble l'avoir déjà dit la dernière fois. Parce que comme on n'a pas de président en ce moment, il faudrait aussi mettre « poste vacant » et cela n'a pas de sens.

M. Johann.- Mais vous avez un président, c'est l'administrateur provisoire.

M. Thomas.- Oui, qui a un rôle de président. Excuse-moi !

M. Johann.- Cela ne me gêne pas.

M. Thomas.- Si on ne met pas les noms, on ne met pas « poste vacant », cela pourrait avoir mauvais effet.

Ensuite, sur le plan de la forme, sachant que la forme, c'est souvent le fond qui l'efflore, quand on regarde le nombre d'items, en bas, sur lesquels on se repose sur les établissements membres, on a envie de demander ce qu'ils font. Ce sont les établissements qui font tout. Alors qu'en fait, il faudrait simplement faire comme au-dessus, c'est-à-dire regrouper les items par grands domaines de manière à avoir trois ou quatre grands domaines qui peuvent être, à l'intérieur de ces grands domaines, subdivisés. C'est juste pour le coup d'œil.

Ensuite, j'avais une question. On a diligenté un bureau d'études pour travailler sur l'organigramme cible. Est-ce qu'il y a un lien avec ce qu'on voit ici ?

M. Johann.- Non, aucun.

M. Thomas.- Comment évolue ce travail ?

M. Johann.- Il y a eu un audit, il y a deux semaines, au sein d'UBFC et on a décidé, en conseil des membres, que chacun allait en faire la répercussion qu'il souhaitait. Il y a 15 jours, nous avons fait une restitution de l'audit aux personnels d'UBFC, avec un Powerpoint, etc. Chaque établissement faisait comme il voulait pour la restitution. Ce qu'on avait prévu, c'est un document de synthèse que je n'ai pas ici. C'est pour cela que je ne l'ai pas présenté au CA. Ce sera probablement présenté au prochain CA.

Comme le Powerpoint m'a été demandé, j'ai d'abord répondu aux personnels. Et nous avons décidé, avec les membres, d'avoir un parallélisme des formes. C'est-à-dire que je le donne chez moi quand les chefs d'établissement ont aussi diffusé à leurs chefs de service de manière à ce qu'il n'y en ait pas certains qui l'aient et d'autres pas. Parce que le Powerpoint n'était pas fait pour être diffusé, au départ. Mais on le diffusera.

Pour revenir à la question sur l'organigramme, l'audit ne dit pas qu'il faut le changer. Ce n'est pas la question. Par contre, il parle des délégations de signature, il parle de plein de choses, de renforcer les fonctions, etc. Là, le fait que l'organigramme ait été proposé, c'est juste parce que nous avons des ajustements, en interne, de personnels qui arrivaient, qu'il fallait intégrer. Vous ne le voyez pas forcément sur cette page, ce n'est pas visible, ça l'est à l'intérieur. Il s'agissait donc de dire qu'on remettait à jour à l'intérieur les personnes, ce qu'elles font. Lorsqu'elles arrivent, elles font ceci et cela. Et c'était aussi parce que certaines fonctions avaient un peu bougé, sur des fonctions supports mais en interne, cela ne se voit pas sur la première page. C'est pour cela que je pense qu'en toute rigueur, légalement, nous n'étions pas obligés de passer une modification d'organigramme. C'était par transparence. Si je traduis l'idée, c'était cela, c'était de dire qu'il y a des personnes qui arrivent, on les intègre dans notre organigramme. C'est là où les personnels nous ont dit que si nous voulions faire cela, il fallait remettre dans le répertoire des personnels, faire autrement.

Séverine ?

Mme Bilon.- On a aussi voulu vous présenter cela parce qu'il y avait de nouveaux projets comme Team Sports ou le data UBFC. C'était juste par rapport à la transparence et aux informations, afin que vous soyez au courant.

Le Team Sports, vous le voyez en première page. Nous avons souhaité vous le présenter en CA.

M. Johann.- Ce n'est donc pas une modification, mais il était important que vous le sachiez.

Maintenant, je pense qu'il faut continuer à faire un travail pour avoir quelque chose de plus consolidé, revoir avec le CT, repasser un organigramme plus tard, mais ce n'est pas quelque chose de vital. On n'est pas en train de changer l'organisation d'UBFC.

Fabien, tu voulais faire une remarque ?

M. Thomas.- Au-delà de la transparence, être capable de faire un organigramme, c'est aussi un exercice de cohésion et de gouvernance.

J'ai une question. Concernant tous les noms qui sont inscrits sur l'organigramme - je parle des pages détaillées -, on a du mal à identifier les personnes. Je fais exprès de ne pas comprendre !

On ne fait pas la part entre les personnels qui sont UBFC propre et ceux qui restent dans les établissements et dont le temps de travail est mis à disposition d'UBFC. On ne voit pas bien leur quotité de travail. Je ne sais pas si c'est nécessaire dans un organigramme, mais c'est intéressant et il faut se poser la question. Je pense là aussi au bureau de conseil qui a été délégué pour cela.

Est-ce que cela se traduit réellement sur les fiches de poste des personnes en question ? Parce qu'une partie des problèmes qui se sont traduits sur les questions

budgetaires que l'on vient de voir vient aussi du fait que les personnes censées faire un certain travail n'étaient peut-être pas en situation de pouvoir le faire. J'essaie d'être prudent. Il y a donc aussi un exercice de cohérence de la gouvernance et de ses effets que d'associer à chaque personne une fiche de poste adaptée, qui tienne compte des missions pour le volet UBFC.

M. Johann.- Sophie, je vous laisse répondre. Je pourrais répondre, mais je vais laisser Sophie répondre.

Mme Zecchini.- Je vais me permettre de répondre.

Ce que vous dites est bien évidemment essentiel et je pense que c'est tout l'enjeu de ce que l'audit a voulu faire ressortir à un moment donné. C'est-à-dire que le groupe de travail des responsables RH a été réactivé pour créer absolument cette appartenance, voir comment on crée cette appartenance. Et cette appartenance peut bien évidemment se créer par l'intermédiaire de la prise de conscience des postes.

Dans l'organigramme, c'est effectivement compliqué. Dès que l'on détaille, cela soulève beaucoup de questions. Cela soulève aussi beaucoup de difficultés parce que la cohérence est compliquée à mettre sur le papier.

Il y aura probablement un travail que devront initier - et probablement pas seuls - les responsables RH afin que l'on puisse, si on part des projets ou de la matière UBFC, faire la chaîne RH comme on a fait la chaîne de la dépense, c'est-à-dire à quel moment qui fait quoi et comment les personnels interviennent. Du coup, cela traduira un certain nombre de pourcentages dans les fiches de poste, ce qui, jusqu'à maintenant, a toujours été fait à la louche. On a fait des remontées en disant que tant de personnels travaillaient à 60 %.

Je pense donc qu'il faut qu'il y ait dans chaque fiche de poste une partie qui concerne la politique de site et j'insiste, ce n'est même pas le travail pour UBFC, c'est le travail pour la politique de site, c'est-à-dire en quoi les personnels, dans les établissements, sur leur travail quotidien, passent effectivement du temps ou des activités ; ce n'est même pas la peine de chiffrer en pourcentage. Ce serait mieux, mais si on pouvait déjà au moins spécifier les missions effectivement effectuées, cela réglerait bon nombre de choses dans les relations inter-établissements et dans la relation d'appartenance.

M. Johann.- Je vois que le temps passe ; il est midi. Je pense que sur l'organigramme, tel qu'il est là, ce n'est pas la peine de voter, cela n'apporterait rien. Il était important d'en parler. Je ne voulais pas l'enlever car on se serait demandé pourquoi je l'enlevais. Comme nous avons eu une réflexion en CT, il était important qu'au CA nous en ayons un peu un compte-rendu. On ne va pas voter là-dessus, je pense que c'est quelque chose qui se rediscutera, qui se peaufinera la prochaine fois.

Comme le temps avance, je vous propose de passer au point suivant sur les droits d'inscription différenciés.

4. Organisation des actions « vie étudiante » dans le cadre de l'AAP Région « vie étudiante »

Mme Legard.- Je change de casquette.

Le point qui va nous occuper cette fois est celui de la vie étudiante puisqu'UBFC entend déposer une demande de financement à la Région pour l'organisation de deux projets, un projet « Olympiades » et un projet « Santé - Bien-être » dans le cadre de l'appel à projets vie étudiante.

Ces deux thématiques ont fait l'objet de travaux lors des assises de la vie étudiante en 2019. Ce sont des éléments qui sont très importants, particulièrement importants pour le volet formation d'UBFC et pour UBFC plus globalement.

Pour rappel, UBFC assure une mission de coordination transversale relative à la vie étudiante. Cette mission doit permettre de développer cette coordination en vue de tendre vers la qualité de vie des étudiants et la qualité de service rendu aux étudiants.

En 2017, a été élaboré, en réponse au plan national de la vie étudiante, le volet 1 du schéma directeur de la vie étudiante en tant que document cadre. Ce travail a été réalisé en coordination avec le CROUS, les élus, les étudiants des établissements et les collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté. Ce schéma directeur vise à définir une politique globale de vie étudiante en vue de créer et développer une vie de campus vecteur d'attractivité.

Sachez que le volet n° 2 de ce schéma, qui est une déclinaison opérationnelle des axes stratégiques du volet 1, est en cours de rédaction. C'est le cadre de travail qui est donné au travail sur la question de la vie étudiante à UBFC.

Un ensemble de travaux a été conduit de 2018 à 2019. Ces deux thématiques ont été retenues pour une mise en œuvre en 2020-2021. Cette proposition a été validée par le Comité de coordination de Vie Étudiante supervisé par Luc Johann et Dominique Froment, Directrice générale du CROUS Bourgogne-Franche-Comté, qui s'est réuni en février dernier.

Pour ce qui est du projet « Olympiades », il s'inscrit dans les actions qui ont été retenues au contrat de site UBFC en tant que facteur d'intégration à la communauté universitaire à l'échelle régionale. C'est un point particulièrement important du plan d'action I-Site et il répond à une problématique qui devient essentielle aujourd'hui pour UBFC, qui est celle du développement du sentiment d'appartenance des étudiants des établissements membres à la communauté universitaire UBFC et, plus globalement encore, à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet a été discuté lors d'une réunion qui s'est tenue avec le Comité de coordination le 4 mars dernier. Nous avons d'abord discuté sur ce fameux sentiment d'appartenance et vu à quel point il était difficile de le développer. C'est quelque chose d'assez compliqué à travailler. Mais cette difficulté à le développer n'appartient pas uniquement à l'entité UBFC. Elle est vraie à chaque niveau de structure des établissements d'enseignement supérieur, puisqu'on se sent appartenir à un diplôme, on se sent appartenir à une UFR, à une université. En fait, cette problématique existe aussi au niveau de chaque établissement où les acteurs de la vie étudiante, par établissement, cherchent à développer ce sentiment d'appartenance.

L'objectif, avec ce projet, est de créer quelque chose qui puisse transcender les établissements et pouvoir porter ce sentiment d'appartenance à ce niveau qui est celui d'UBFC.

La thématique retenue pour ce projet est celui du développement durable ; vous comprenez bien pourquoi. C'est une préoccupation étudiante qui est déjà existante au niveau individuel, collectif, local, national et tous les établissements d'enseignement supérieur, aujourd'hui, à l'échelle nationale, voire internationale, sont déjà engagés dans des actions concrètes qui s'inscrivent dans la vie des campus.

En inscrivant ces actions locales à l'échelle d'UBFC, on souhaite développer ce sentiment d'appartenance à UBFC et auprès de la communauté étudiante. On souhaiterait aller encore plus loin, c'est-à-dire créer ce sentiment d'appartenance à UBFC dans un contexte plus national dans lequel on porterait également ce projet « Olympiades », comme vous allez le voir dans les actions prévues.

Nous voulons évidemment cibler le plus grand nombre d'étudiants. Dans les actions que nous avons retenues, il y a :

- La construction d'un fil conducteur qui va identifier et valoriser des actions déjà existantes au sein des établissements, taguer une partie d'entre elles « UBFC ».
- Lancer ces Olympiades du développement durable lors des journées d'accueil des étudiants dans chaque établissement. On doit avoir une présentation des objectifs visés, un calendrier des manifestations. UBFC doit être visible sur tous les événements de la rentrée.

- Lancer un portail numérique pour créer cette communauté UBFC sur cette thématique.

- Lancer dans les établissements des défis à réaliser tout au long de l'année, l'objectif étant de créer une communauté au sein d'un établissement ou inter-établissement amenant des échanges et discussions autour de ces objectifs communs. Des défis sportifs, des défis en lien avec le développement durable.

- Enfin, participer à des rencontres étudiantes dans les établissements lors des actions nationales mises en œuvre sur la question du développement durable, en particulier Tour de France, Agir ensemble et la semaine du développement durable.

Une journée de clôture sera organisée à Besançon. On a décidé de faire simple pour la première édition parce que nous souhaiterions pérenniser ce dispositif, l'organiser prochainement en Bourgogne, donc à Dijon, et essayer d'essaimer, à l'échelle d'UBFC, dans le Sud Bourgogne et le Nord Franche-Comté, des actions qui puissent se raccrocher à cette thématique d'appartenance.

Là, c'est le projet « Olympiades ». Ce projet est porté par UBFC et par le CROUS BFC également.

Le projet « Bien-être – Santé » a pour objectif de répondre au besoin d'information et de sensibilisation de la communauté étudiante sur un sujet extrêmement important. On souhaite, dans le cadre de ce projet, travailler la qualité de vie et de service et avoir une vision globale des services élaborés sur les campus de la région.

En fait, ce projet est un petit peu différent du précédent. Le premier se travaille essentiellement avec les étudiants. Celui-ci sera travaillé beaucoup plus avec le CROUS, d'une part, qui est très engagé sur ces questions de Bien-être – Santé, mais également avec les bureaux vie étudiante et les centres de prévention qui sont les services qui travaillent sur ces questions au sein des établissements.

Nous avons retenu deux points d'entrée qui figurent au volet 1 du schéma directeur de la vie étudiante :

- Le premier est d'accompagner ces Centres de Prévention et de Santé Universitaire dans la coordination des acteurs de santé.
- Le deuxième est de développer la prévention par les pairs que sont les étudiants.

En termes d'actions, nous avons prévu :

- La réalisation d'un guide sur les actions existantes à l'échelle d'UBFC.
- L'intégration de ce guide dans les différents sites internet des établissements membres.

- une communication à l'échelle d'UBFC sur les actions portées par tous les établissements et qui font l'objet d'un travail d'amélioration de la qualité du service rendu à l'étudiant sur le site BFC.

- La réalisation de fiches de bonnes pratiques dans le domaine.

- La mise en place d'un séminaire/conférences en direction des services et des associations étudiantes. C'est là vraiment un événement phare que l'on souhaiterait mettre en place dans ce cadre, en faisant intervenir des experts sur les questions de Bien-être - Santé à partir des besoins identifiés par les étudiants.

- La mise en place de mesures de prévention par les pairs.

Toutes ces actions s'inscrivent évidemment dans le volet politique de santé des schémas directeurs de vie étudiante 1 et 2 d'UBFC et nous associerons bien entendu tous les acteurs, en particulier les étudiants, le vice-président étudiant d'UBFC qui sera là – on l'espère – dans peu de temps.

M. Johann. - Merci Oumhanie.

Je ne sais pas si Oumhanie l'a dit, mais tout cela est issu, à l'origine, des assises de la vie étudiante. C'est-à-dire qu'un travail très important vient d'être fait par les services, on a fait des comités, mais à l'origine, les thèmes sont ceux ressortis des assises de la vie étudiante, assises qui étaient la suite de celles de l'année dernière. Il y avait eu

des assises en 2018. Ensuite, on a fait des assises en 2019 et, finalement, c'est la continuité. On tenait à ce que ce soit fait, c'est-à-dire les étudiants, donc une centaine l'an dernier et pas mal l'année d'avant, je ne sais plus combien exactement. En tous les cas, c'était à chaque fois ce qui ressortait des assises et ces deux thèmes-là sont ce qui est ressorti des dernières assises.

Là, le comité s'en est réemparé pour pouvoir présenter un projet, notamment aux collectivités.

Je préfère bien rappeler la continuité et comment nous en sommes arrivés là. C'est comment on arrive à faire un projet réel à partir de ce qui est ressorti des assises.

Monsieur Schauss.

M. Schauss.- S'agissant des collectivités, le Grand Besançon Métropole est très impliqué sur le Tour de France agir ensemble qui est au fond ce qui a été décrit par Oumhanie Legiard, mais peut-être à une plus grande échelle sur UBFC. Nous travaillons avec le CROUS, avec l'université de Franche-Comté, l'ISBA est d'autres établissements pour assurer la promotion du développement durable au sein de la vie étudiante. C'est un projet qui a déjà deux années d'existence, qui est labellisé par l'association des villes universitaires de France et le Grand Besançon porte largement le dossier, c'est-à-dire au-delà des 2 000 € évoqués, très largement au-delà.

J'aurais juste un souhait qui est qu'il y ait rapprochement entre nos instances et les acteurs qui travaillent sur ce projet et puis ce projet qui pourrait être déployé sur le territoire plutôt franc-comtois, donc bisontin dans un premier temps, si j'ai bien compris. C'est donc un peu la même chose qui se profile.

Mme Legiard.- En effet, dans un premier temps, cette première édition se fera ici, en Franche-Comté. Sachez que nous conduisons la conception de ces projets en l'absence de la personne chargée de la vie étudiante au sein du service formation et insertion professionnelle, puisque cette dernière a quitté le service en décembre dernier. On travaille donc, actuellement, sans la personne qui aura en charge la mise en œuvre de ces projets durant toute l'année prochaine, du moins à partir de la rentrée.

Nous allons en effet nous rapprocher des collectivités, donc de celles qui s'inscrivent déjà dans des actions qui sont déjà financées, pour obtenir un financement.

Pour l'instant, la partie financière est bien entendu très importante et c'est peut-être inhabituel, mais ce n'est peut-être pas, aujourd'hui, le premier élément de préoccupation. Celui-ci est surtout de savoir comment on va s'y prendre pour développer ce sentiment d'appartenance et que le moteur que nous allons mettre en place avec ces projets puisse se déployer à l'échelle d'UBFC pour pouvoir emmener tous nos étudiants vers quelque chose qui transcende en réalité leur propre établissement.

Nous allons donc en effet nous tourner vers vous, les collectivités, pour pouvoir nous soutenir financièrement, mais pas uniquement. On souhaiterait en fait un soutien qui aille un petit peu au-delà de cela.

M. Schauss.- Nous avons un petit retour d'expérience.

Mme Legiard.- Oui, tout à fait ! Merci beaucoup.

M. Lamard.- Pays de Montbéliard Agglomération également.

Mme Legiard.- Evidemment !

M. Johann.- Pourquoi est-ce fait si vite ? C'est parce qu'on doit déposer l'appel à projets. Parce qu'on pourrait se dire qu'on pourrait attendre que la personne arrive, etc. Mais en fait, il y a les appels à projets et on ne voulait surtout pas ne pas le faire. On se voit mal ne pas proposer, à ces appels à projets, des projets sur la vie étudiante alors

qu'on en fait chaque année. On pourrait croire qu'il y a une rupture, etc., et on ne veut pas. Il fallait donc vraiment anticiper et, du coup, cela a demandé une charge importante au service en amont parce que nous avons dû, en l'espace d'un mois / un mois et demi, nous organiser pour pouvoir répondre. Ceci alors même que nous n'avions pas la personne pour le faire. Cela vous explique aussi pourquoi c'est maintenant et pas à un autre moment.

Après, les Olympiades sont plutôt prévues l'an prochain. Nous aurons donc le temps de nous organiser. Mais il fallait absolument déposer un appel à projets. Il faut qu'il y ait de la cohérence, du suivi et il y aura une équipe autour du VP étudiant. Tout cela va donc pouvoir reprendre une vitesse plus naturelle.

Mme Legard. - Un petit complément d'information. Lors des deux réunions que nous avons faites dernièrement, il faut que vous sachiez que tous les étudiants concernés étaient présents, tous les services étaient présents, tous les territoires étaient là. Tout le monde a donc répondu présent et je pense que ce n'est que du bonheur de voir un tel niveau de motivation et d'engagement de la part des personnes qui étaient présentes au sein de ce comité de coordination conduit par Luc Johann.

M. Johann. - Merci Oumhanie.

Avez-vous d'autres questions sur ces deux projets qui vont être déposés ?

La délibération : « Il est demandé au conseil d'administration d'approuver le dépôt par UBFC des demandes de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et autres collectivités et partenaires pour les projets Vie étudiante. »

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

5. Les droits d'inscription différenciés 2020-2021

M. Johann. - Les droits d'inscription, toujours avec Oumhanie.

C'est sur les droits d'inscription différenciés. Je laisserai Oumhanie présenter, mais la question n'est pas de se demander comment on va faire, mais si on fait comme les autres.

Concernant les droits différenciés, l'an dernier, nous avons adopté une politique qui était comme l'uB, comme l'UFC, comme l'ensemble, c'est-à-dire qu'UBFC s'alignait sur ce que faisaient les autres universitaires et établissements. Et je crois que c'est ce que tout le monde fait actuellement.

L'objet de ce qu'on va vous présenter, c'est, en gros, de vous demander si vous êtes d'accord pour que l'on fasse des exonérations. C'est la délibération qu'on a prise l'an dernier, ce qui ne nous dira pas comment on va le faire au final parce qu'il y a peut-être encore des questions.

Oumhanie, je vous passe la main.

Mme Legard. - Merci. Pour rappel, en novembre 2018, il y a eu le lancement d'une stratégie d'attractivité des étudiants internationaux baptisée « Bienvenue en France », avec la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires qui ont été fixés par l'arrêté du 19 avril 2019.

Vous avez tous souvenir des débats qui nous ont passionnés à l'époque. Il s'agissait de savoir si nous allions exonérer ces étudiants ou non. Après ces débats, l'ensemble des établissements à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté a voté l'exonération des droits d'inscription. À UBFC, nous nous sommes évidemment alignés sur ce qui avait été voté dans les établissements membres.

Cette année, nous devons une nouvelle fois nous poser la question.

La façon dont nous avons fonctionné cette année nous a amenés à mettre en place une commission de bourses et des exonérations qui a permis d'identifier les étudiants qui n'ont pas été exonérés de droits l'année dernière. On a donc pu exonérer les étudiants qui en ont fait la demande, à savoir que sur 22 demandes, 14 étudiants ont été exonérés.

M. Johann.- Je précise que cela a été fait au conseil des membres. On avait 14 exonérations possibles sur 22 dossiers, mais plusieurs centaines ont été exonérés. Il n'y a pas eu 22 demandes d'exonération. C'est ce qui est resté dans l'enveloppe.

Vous savez que nous avons droit à 10 % au maximum de l'assiette. Lorsque nous avons calculé ces 10 %, il restait 14 places pour 22 étudiants. On a donc dû faire une commission pour décider qui on exonérait parmi les 22.

Je le précise pour ne pas qu'on se dise qu'on en a finalement exonéré que 14. Non. On en a exonéré des centaines. Je ne sais plus combien, mais vous avez les chiffres quelque part.

C'est important parce que la question a été posée l'autre jour. Je me suis donc dit qu'il ne fallait pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce que nous disions là-dessus.

Mme Legard.- Nous avons exonéré 180 étudiants extracommunautaires et 14 étudiants qui ont fait l'objet de cette commission. C'est ce que nous permettait la fameuse assiette des 10 %.

Au-delà du principe d'exonération qui a, comme l'a dit Monsieur Johann, été adopté par les autres établissements, en particulier l'uB et l'UFC, nous souhaitons vous dire clairement que comme nous accueillons essentiellement des étudiants extracommunautaires, notre assiette d'exonérations est très faible.

Nous avons fait un petit calcul sur les projections pour l'année prochaine. On pense qu'on aura, en plus de ceux qu'on a inscrits cette année et qui seront encore présents en deuxième année, environ 139 premières inscriptions, ce qui fait que cela va réduire notre assiette d'exonération. Sachant que, parallèlement, nous allons évidemment développer, au niveau du service des relations internationales, les étudiants qui viennent sur contrat, qui sont déjà financés par leur propre pays. Un gros travail est donc fait par le service des relations internationales dans ce sens.

Mais nous avons tout de même cette petite incertitude et, en effet, cela a été discuté avec les chefs d'établissement dans le cadre du fameux conseil des membres. On s'est alors entendu sur le fait qu'on allait faire face à cette difficulté et qu'on discuterait de la façon dont on pourrait surmonter cette difficulté si elle se présentait.

M. Johann.- Là, on ne fait pas voter la méthode utilisée pour le faire, c'est, comme l'an dernier, sur le principe d'exonération. Après, le principe de réalité nous dira comment faire, ceci en fonction de l'assiette, en fonction de ce qu'on est capable de faire.

Est-ce que c'est clair ? (*Approbaton générale*).

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé.

Merci Oumhanie.

6. Simplification du processus d'attribution des bourses entrantes et sortantes EUR EIPHI

Mme Laou-Huen.- Il s'agit de la procédure d'attribution des bourses entrantes et sortantes EUR EIPHI que nous souhaiterions simplifier.

Habituellement, les bourses entrantes font d'une part l'objet d'un passage au CA pour le budget initial et rectificatif, puis des rapports au CAC. Sauf qu'en général, ces rapports-là sont faits en juillet et, en juillet, la plupart du temps, la liste des lauréats des bourses n'est pas définitive en raison des dossiers d'admission qui ne sont pas encore finalisés, des problèmes que peuvent rencontrer les étudiants sélectionnés pour ces bourses entrantes.

Ce qui est proposé, c'est que l'EUR EIPHI puisse présenter la liste des bénéficiaires des lauréats des bourses entrantes courant octobre au lieu de juillet, mais évidemment dans le respect du budget voté au CA de l'année n-1. Idem pour les bourses sortantes. Plutôt que de produire des rapports au fil de l'eau au CA et au CAC, l'EUR EIPHI propose de produire un seul rapport courant juin.

M. Johann.- On a présenté cela au CAC, du moins à ce qui restait du CAC. Les quelques membres qui étaient présents étaient d'accord.

Mme Laou-Huen.- À partir du moment où le budget initial ou rectificatif est respecté, normalement il n'y a pas besoin de le passer au CA. Il n'y a passage au CA que s'il y a une demande en augmentation qui n'était pas prévue. Mais habituellement, on n'a pas besoin de passer au CA.

C'est donc une question que je me pose : est-ce pour délibération ou pour avis ?

M. Johann.- Peu importe, cela ne change rien pour nous. Si vous avez envie de voter, on vote et ce n'est pas grave si on a voté.

On va voter.

Sur cette proposition, est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Dans le doute, c'est voté. Au pire, ce n'était pas grave. Ce n'est pas vraiment un sujet, c'est une simplification.

Le point suivant.

7. Demande de cofinancement FEDER Projets « ALGAE-NOS »

Mme Schweitzer.- Le point suivant est une demande de cofinancement FEDER en face d'une ANR portée par l'uB. Le projet ANR s'appelle ALGAE-NOS et, du coup, le projet FEDER ALGAE-UPR.

En lien avec ce qui avait été décidé à UBFC fin 2019, nous allons uniquement faire une demande sur du personnel, du recrutement RH.

Le projet a un budget total de 223 560 €. Il y a une demande d'une part Région à 109 000 € qui comprend le financement d'un post-doctorant, sachant qu'il y a un doctorant sur le contrat ANR. En face, il y a les frais de gestion que le FEDER demande maintenant de déclarer également. Ce qui fait qu'il y a une part FEDER à hauteur de 49 % et une part ANR déjà financée à hauteur de 51 %.

L'idée est que le CA approuve l'opération et le plan de financement pour ce futur projet de cofinancement FEDER.

M. Johann.- Y a-t-il des remarques ? Fabien ? En général, c'est toi qui fais des remarques là-dessus.

M. Thomas.- Pourquoi a-t-on besoin de délibérer puisque c'est automatique ?

M. Johann.- Pour le plaisir ! (*Rires*)
Je ne sais pas. Claudia, pourquoi a-t-on besoin de délibérer ?

Mme Laou-Huen.- La délibération qui concerne l'approbation du plan de financement prévisionnel est une pièce demandée par les services FEDER de la Région. On est donc obligé de le faire au cas par cas.

M. Thomas.- Parce que c'est l'établissement qui avance les fonds ?

Mme Schweitzer.- Pas forcément. C'est juste une pièce administrative qui est demandée au dossier. Il faut que l'organisme ait validé, donc accepté le plan de financement.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Il n'y a pas de question.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel du projet « ALGAE-UPR ». »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

8. Le renouvellement de la Charte pour l'enseignement supérieur ECHE pour la période 2021-2027

Mme Pashayan-Leroy.- Bonjour. Le rapport que je vous présente concerne le renouvellement de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur. Comme vous le savez probablement tous, dans le cadre de l'internationalisation de ses formations, UBFC s'est engagée dans le programme européen Erasmus+. Cet engagement a été repris dans l'objectif de développer la mobilité européenne et internationale pour les diplômés qu'UBFC délivre en propre.

La première étape consistait à obtenir la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur. Cette étape est préalable et obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieur situés dans un pays participant au programme Erasmus+.

En 2018, UBFC a déposé sa candidature et a obtenu la charte Erasmus+ qui nous a été accordée par la commission européenne. La charte est affichée sur le site d'UBFC, elle est valable jusqu'en 2021.

L'obtention de cette charte nous a permis de déposer l'année dernière le dossier de candidature de l'UBFC dans le cadre de l'action Erasmus+ mobilité des étudiants, enseignants et personnels de l'enseignement supérieur. UBFC a obtenu une subvention financière qui nous a permis de mettre en place des mobilités pour les étudiants de master UBFC.

L'actuel programme Erasmus+ se termine l'année prochaine. Un nouveau programme se prépare pour la période 2021-2027. Afin de poursuivre notre participation au programme Erasmus+, nous devons obtenir la nouvelle charte Erasmus+ qui va couvrir la nouvelle période 2021-2027.

La date limite de dépôt de candidature est le 21 avril 2020. Les résultats sont attendus pour le mois d'octobre 2020. Comme UBFC est déjà titulaire de la charte Erasmus+ et comme UBFC participe déjà, à partir de 2019, au programme Erasmus+, nous allons suivre une procédure simplifiée. C'est donc une bonne nouvelle.

Nous avons largement le temps. Nous allons déposer notre projet en avril 2020. C'était donc pour vous informer du renouvellement de la charte qui nous est nécessaire. En fait, cette charte atteste que l'établissement est habilité pour organiser des échanges dans le cadre d'Erasmus+.

Je vous remercie. Si vous avez des questions, je vous en prie.

M. Johann.- Avez-vous des questions ? Pas de question. C'était pour information. Vous avez respecté le temps ! (*Rires*)

Mme Pashayan-Leroy.- Merci.

9. Elections UBFC : Déroulé de mise en place du conseil d'administration, du conseil académique et de l'élection de leurs présidents

M. Johann.- En dernier point, ce sont les élections. C'est un point d'information. Emmanuel Paris, sur les élections en cours à UBFC.

M. Paris.- Bonjour à toutes et à tous. C'est simplement un point qui n'est pas forcément sur les élections aux conseils centraux où, pour le coup, le process est bien en place, c'est un descriptif du calendrier pour la désignation des personnalités extérieures au conseil d'administration et au conseil académique, mais également des appels à candidature divers et variés pour, en bout de ligne, l'élection du président de l'établissement et l'élection à la présidence du conseil académique.

Vous avez, dans toute une partie du rapport, les rappels des différents types de personnalités extérieures, qui a son mot à dire ou non dans ces désignations et puis les calendriers.

Si vous souhaitez aller directement au cœur du sujet, vous pouvez porter votre regard de la page 5 à 7 où vous avez justement le calendrier qui sera proposé, étant entendu qu'il y a une modification sur l'appel à candidature général sur la désignation des personnalités extérieures. C'est-à-dire que dans les deux calendriers, vous voyez qu'on a indiqué au plus tôt à partir du 4 mars 2020 et, du coup, ce sera à partir d'aujourd'hui, selon vos préconisations, vos remarques sur ledit rapport, sachant que l'élection prévue pour la présidence de l'établissement est programmée le jeudi 16 avril à 14 heures, donc nouvelle configuration complète du conseil.

Pour l'élection à la présidence du conseil académique, ce sera le jeudi 14 mai à 14 heures.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Attuel-Mendes.- C'est juste une remarque de pure forme, Emmanuel. Sur le déroulé, il manque l'explication disant que les établissements doivent désigner un représentant non seulement au CA mais aussi au CAC. Il ne faut pas oublier qu'il y a deux représentants.

M. Paris.- Oui.

M. Johann.- N'oubliez pas car il faut que l'on puisse faire les élections. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Monsieur Schauss.

M. Schauss.- Il y a une concomitance avec les élections municipales. Les représentants des collectivités vont être amenés à changer, sauf que s'agissant de Grand Besançon Métropole, le président et les vice-présidents sont en fonction jusqu'au 23 avril. Ce qui fait que vous aurez à me subir jusqu'au 23 avril.

C'est tout de même un peu une anomalie. C'est-à-dire que je vais être en capacité de voter, y compris pour élire un nouveau président ou présidente à l'UFC, ceci avec quelques jours de « survie » dans la fonction.

M. Johann.- Je veux déjà vous remercier de votre présence car je pense vous avoir vu à tous les conseils d'administration. Il était tout de même très appréciable que vous soyez présent. Je le dis à l'ensemble des membres du CA, aux collectivités et aux représentants des entreprises très présents. C'est très important que les personnalités extérieures viennent aux conseils, avec leur éclairage, la distance et ce que cela apporte sur le discours. C'est donc plutôt un privilège que d'avoir pu vous voir à chaque fois.

C'est le dernier CA, je vous souhaite plein de bonnes choses. Cela fera bientôt 15 mois que je suis là. Cela a été un plaisir d'être avec vous. Certains conseils ont été plus durs que d'autres, pas celui-là, pas le conseil d'administration. En tout cas, je vous souhaite plein de bonnes choses et bonne chance pour la suite. Comme je suis conseiller de site et d'établissement, je serai en accompagnement. Je serai toujours là pour vous soutenir côté DGSIP, dans un rôle un peu différent. Je serai surtout là pour aider le chef d'établissement et les équipes et puis toujours pour essayer de vous transmettre cet optimisme : battez-vous, soyez solidaires, ne lâchez rien.

Bonne chance pour la suite et merci pour votre présence à tous parce que je crois que tous les membres qui sont présents aujourd'hui sont des membres que j'ai vus du début à la fin. Le prochain CA que je réunirai sera pour les personnalités extérieures, ce sera le nouveau CA et ce sera l'élection du président.

Bonne chance à tous et à bientôt. Au revoir et merci.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20)